

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(61^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e séance du vendredi 8 novembre 1985

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MARCHAND

1. Loi de finances pour 1986 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4171).

Défense (suite)

M. Daillet,
 M^{me} Patrat,
 MM. Lancien,
 Paul Chomat,
 Bigeard,
 Garmendia,
 Gilbert Gantier,
 Dessein,
 Mesmin,
 Pignion,
 Jean Briane,
 Chauveau,
 Combasteil,
 Hubert Gouze,
 Pinard,
 Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*),
 André Lejeune.

MM. Quilès, ministre de la défense,
 Daillet.

Article 30 (p. 4193)

Amendement n° 72 de M. Aumont, avec le sous-amendement n° 73 du Gouvernement : MM. Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section gendarmerie ; Le Drian, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la défense ; Darinot, président de la commission de la défense ; le ministre. - Adoption du sous-amendement et de l'amendement modifié.

Amendement n° 74 corrigé de Mme Patrat, avec le sous-amendement n° 76 rectifié du Gouvernement : Mme Patrat. MM. le rapporteur spécial, Daillet, François Fillon, Combasteil, Aumont, rapporteur pour avis ; Lancien, le ministre. - Adoption du sous-amendement et de l'amendement modifié.

Adoption de l'article 30 modifié.

Article 31 (p. 4195)

Titre V (p. 4195)

Amendement n° 75 de M. Hamel : M. Hamel. Retrait.

Adoption du titre V.

Titre VI. Adoption (p. 4195)

Adoption de l'article 31.

Etat D. Adoption (p. 4196)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Renvois pour avis (p. 4196).

3. Dépôt d'une proposition de résolution (p. 4196).

4. Dépôt de projets de loi modifiés par le Sénat (p. 4196).

5. Ordre du jour (p. 4196).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MARCHAND, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1986

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987).

DÉFENSE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le ministre de la défense, votre sobre et clair exposé m'a semblé traduire une autosatisfaction linéaire. En vous écoutant, je pensais au fameux colonel Bramble, dont les silences, comme chacun sait, étaient plus éloquents que les paroles. C'est sans doute la loi du genre.

Mais j'observe que les rapporteurs, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition, ont mis quelques bémols à votre symphonie. Nous avons entendu, par exemple, et M. Gourmelon et M. Combasteil et M. Le Drian, membres de la majorité, tout aussi critiques, parfois, que M. Bouvard et M. Maugar.

Il faut croire que votre gouvernement n'est pas aussi assuré de la valeur de sa politique de défense qu'il le prétend complaisamment dans les gazettes puisque, une fois de plus, il n'a pas tenu à ce que la discussion des crédits militaires ait lieu un jour de la semaine plus propice à l'attention des médias et dans un laps de temps plus proportionné à l'ampleur du sujet et au volume budgétaire qui lui est affecté.

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Vous savez très bien que ce n'est pas le ministre qui décide de l'ordre du jour : c'est la conférence des présidents ! Votre président de groupe n'a d'ailleurs pas formulé de contestation !

M. Jean-Marie Daillet. Il y a quatre ans, pour le premier budget présenté par un gouvernement socialiste, nous approuvions tous, dans cet hémicycle, M. le président Darinot qui, au nom de la commission des forces armées unanime, élevait « une protestation contre le fait qu'un budget aussi important pour la nation, important en chiffres mais aussi en engagements sur l'avenir, soit discuté encore une fois presque à la sauvette... avec des temps de parole réduits pour les rapporteurs, et réduits également pour les membres de la commission qui n'ont même pas la possibilité de pouvoir tous s'exprimer. » (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section Gendarmerie. Il y a treize ans que c'est comme ça !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense. Je ne cesse de m'élever contre cette situation, mais seul !

M. Jean-Marie Daillet. Je n'ai jamais dit le contraire, mais cessez de m'interrompre !

Il me semble, il nous semble, que le nouveau ministre de la défense aurait pu, en don de joyeux avènement, innover heureusement en la matière.

M. Luc Tinseau. Il n'y est pour rien !

M. Jean-Marie Daillet. Le Gouvernement est maître de l'ordre du jour !

Votre Gouvernement se serait honoré de ne pas enfermer dans un demi-huis clos ce débat capital sur les aspects militaires de la sécurité extérieure de la France.

M. Paul Quilès, ministre de la défense. Que les députés viennent ! Il n'y a pas de huis clos !

M. Pierre Maugar, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section commune. Voilà qui n'est pas très aimable de votre part, monsieur le ministre !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Je vous parle d'un « demi-huis clos », monsieur le ministre ! Je sais ce que je dis !

Il est d'autant plus dommage de se trouver dans cette circonstance que votre gouvernement s'est déjà dérobé à un débat spécial formellement promis par M. Henu le 19 mai 1983, et qui, à notre avis, s'imposait au début du mois d'octobre de cette année, sur la révision de la loi de programmation militaire. Mais il est vrai qu'il n'y a eu que pseudo-révision.

En tout cas, et j'y insiste, le pays n'a rien à gagner, notamment pour l'information des citoyens et pour la promotion de l'esprit de défense que, sans aucun doute, vous-même souhaiteriez voir s'affirmer dans la population, à une excessive confidentialité en pareil domaine.

Une grande occasion a donc été manquée - je le dis aussi bien pour l'ensemble des quatre années écoulées - d'associer davantage le pays, par l'intermédiaire naturel de la représentation nationale, à l'élaboration et au contrôle de la politique de défense.

D'autres démocraties, plus avisées et plus plénières sur ce sujet, n'hésitent pas, elles, à ouvrir toutes grandes aux caméras de la télévision, en auditions vraiment publiques à l'échelle nationale, leurs commissions parlementaires de la défense. Savez-vous qu'en cette assemblée les députés commissaires de la défense n'ont toujours pas le droit, depuis 1981...

M. Luc Tinseau. Ah ?

M. Jean-Marie Daillet. ... comme auparavant...

M. Luc Tinseau. Ah bon !

M. Jean-Marie Daillet. ... d'entendre autant que de besoin les chefs d'état-major sans l'autorisation expresse du ministre ?

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense. La commission l'a fait au moins une fois en 1981 !

M. Jean-Marie Daillet. Savez-vous que cette commission de la défense nationale n'a même plus le droit, depuis 1981, d'inviter, dans un coin de la salle, les trois attachés militaires que détache auprès d'elle votre autorité ?

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense. Ça, c'est le règlement de l'Assemblée !

M. Jean-Marie Daillet. Ce sont là des prétextes !

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense. Non !

M. Jean-Marie Daillet. J'ai toujours dénoncé, sous l'ancienne majorité comme aujourd'hui, cette obstination peureuse et totalement contraire à la démocratie représentative, dans le refus d'ouvrir, sans ambages et sans faux-fuyants, les grands dossiers militaires du pays.

M. Jean Briane. C'est vrai pour tous les régimes !

M. Pierre Maugar, rapporteur pour avis. C'est la misère !

M. Jean-Marie Daillet. Croyez-vous donc que, si le Parlement pouvait recevoir et entendre régulièrement les principaux responsables de nos armées, vous en seriez aujourd'hui à vous plaindre d'actes d'indiscipline qui seraient alors sans objet ?

Mais je reviens au débat, que je regrette si court.

Car enfin, en ce crépuscule de la législature, il est évident que la discussion annuelle des crédits de la défense nationale devait revêtir - vous en conviendrez vous-même - une importance toute particulière. C'est en effet la cinquième fois qu'un gouvernement socialiste présente son budget pour nos armées, et cela à la veille d'élections qui vont donner aux Français l'occasion de porter un jugement d'ensemble sur votre politique. Eh bien, ne doutez pas de l'attention de plus en plus grande avec laquelle ils regardent ce que depuis cinq ans vous faites - et ce que depuis cinq ans vous ne faites pas - pour assurer au pays, dans la mesure où cela dépend de ses dirigeants, l'indépendance, l'intégrité territoriale, la paix.

Et s'il est vrai que, trop longtemps, les Français, comme les autres européens, ont considéré la paix européenne, dont ils jouissent depuis 1945, comme un fait définitif, une espèce de droit acquis irréversible, ils découvrent depuis quelques années que cette paix n'est peut-être pas aussi assurée qu'ils l'ont crue, qu'elle n'est pas un don permanent et automatique. Pourquoi, d'ailleurs, au sein d'un monde plus déséquilibré, plus divisé, plus agité, plus armé que jamais, l'Europe occidentale serait-elle à jamais un havre de paix privilégié ?

Dès 1975, le Président Giscard d'Estaing cherchait à réveiller les dormeurs en situant la France au cœur d'un monde qu'il qualifiait de « dangereux ». Plus personne aujourd'hui ne croit sérieusement en la perpétuité garantie d'une *pax europæa*, et cela pour cinq raisons.

Premièrement, l'Europe occidentale, dans sa prospérité, dans sa créativité, dans sa situation géostratégique, demeure le plus enviable des enjeux, un objectif politico-militaire de première grandeur.

Deuxièmement, l'Europe occidentale est militairement menacée, assiégée par une superpuissance totalitaire et impérialiste, l'U.R.S.S., qui ne cesse de brandir, principalement contre elle, de nouveaux armements offensifs qui, en nombre et en qualité, aggravent le déséquilibre des forces sur le théâtre européen.

Troisièmement, l'Europe occidentale n'est pas encore - et pour longtemps, semble-t-il, au rythme actuel des choses - assez organisée pour faire face par elle-même à cette menace : ses forces propres demeurent, et elles le sont même de plus en plus, insuffisantes au regard d'un potentiel adverse en croissance rapide et régulière.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section Air. C'est vrai !

M. Jean-Marie Daillet. Sa cohésion politique ressemble à celle de Byzance et sa diplomatie est encore celle de chacun pour soi.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Hélas !

M. Jean-Marie Daillet. Bref, sa dépendance est grande, sinon totale à l'égard de l'allié américain, elle n'est pas maîtresse de sa propre sécurité.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. C'est exact !

M. Jean-Marie Daillet. Quatrièmement, les abords mêmes de l'Europe, ses sources d'approvisionnement en matières premières, ses voies de communication stratégiques sont en eux-mêmes des enjeux : au Proche-Orient, dans le Golfe, en Afrique, où la France a des intérêts vitaux, on favorise des conflits soigneusement suscités, entretenus, envenimés, et dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils ne sont pas plus à notre avantage qu'à celui des peuples qui les subissent.

Enfin, l'Europe n'a pas encore la détermination, le moral, l'esprit de défense que devrait lui inspirer la juste considération de ses chances, de ses forces, de son potentiel économique, industriel et technique, de son immense et irremplaçable expérience politique. Et elle n'a pas encore pris conscience de ses devoirs vis-à-vis d'elle-même, et dont le premier est de mieux coopérer à sa propre survie, à sa propre sécurité, à sa propre indépendance, au sein de l'Alliance qui, jusqu'à présent, a préservé son identité et sa liberté.

M. Yves Lancien. Très juste !

M. Jean-Marie Daillet. Je n'ai pas de raison de penser que vous êtes en désaccord avec nous sur cette analyse. Au fil des ans, nous vous avons donné acte de votre lucidité quant à la menace, que le Président de la République a plusieurs fois désignée clairement. Vous êtes restés fidèles à l'Alliance atlantique, vous avez marqué, notamment à l'occasion des réunions des chefs d'Etat et de gouvernement européens, la solidarité de la France avec ses alliés, et nous avons en mémoire les formules d'encouragement que M. François Mitterrand sut trouver à La Haye, à Bruxelles, à Bonn, à l'égard de nos partenaires européens à qui l'implantation de fusées Pershing et de missiles de croisière posait problème.

D'ailleurs, il y a quatre ans, lorsque le premier gouvernement de M. Mauroy présenta son premier budget, c'était après que le chef du Gouvernement eut déclaré, le 14 septembre 1981 : « Je suis, certes, le Premier ministre du changement, mais il y a au moins un point sur lequel la permanence s'impose : les impératifs de défense ». Et, sans être tout à fait au niveau prévu par l'ancienne majorité, les crédits militaires qu'il proposait alors croissaient encore en termes réels, de sorte que l'O.D.F. décida de les voter.

Notre groupe estimait en effet qu'il fallait prendre au mot les bonnes intentions de MM. Mauroy et Hérnu et encourager ceux-ci à poursuivre l'œuvre accomplie sous le précédent septennat, et qui était, en la matière, plus qu'honorable. La France, de 1976 à 1981, n'avait-elle pas augmenté, en moyenne annuelle, de 4,2 p. 100 en francs constants le volume de son budget de défense ? N'était-elle pas ainsi la première des nations européennes membre de l'Alliance atlantique ? Nous avions d'ailleurs conscience que la loi de programmation militaire de 1976 avait pris un peu de retard.

M. Luc Tinseau. Deux ans !

M. Jean-Marie Daillet. Et, comme nous avons honnêtement déploré cette dérive quand nous étions dans la majorité, nous acceptons, sous bénéfice d'inventaire, la critique que n'hésitaient pas à nous adresser les socialistes au pouvoir lorsqu'ils affirmaient qu'il fallait prolonger d'une année l'exécution du programme quinquennal pour le compléter.

M. Luc Tinseau. Il le fallait bien !

M. Jean-Marie Daillet. Autrement dit, non seulement le Gouvernement Mauroy prétendait assumer l'héritage, mais il se targuait de faire mieux que nous.

Pour notre part, nous ne demandions pas mieux que de le soutenir dans cette voie d'intérêt national.

On sait ce qu'il en advint. Les imprudences économiques et sociales de l'état de grâce furent telles que ce budget de la défense de 1982 ne fut pas respecté.

Dès le printemps, 13 milliards d'autorisations de programme et 3 milliards de crédits de paiement furent gelés, puis l'on n'en parla plus jusqu'à ce matin du 19 octobre 1982 où la commission de la défense nationale de cette assemblée découvrit avec stupeur l'annulation de ces sommes en lisant le *Journal officiel*.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Exactement.

M. Jean-Marie Daillet. L'indignation ne fut pas moindre, nous pouvons en témoigner, parmi les commissaires de la majorité que dans les rangs de l'opposition.

Ce fâcheux épisode sonnait le glas des espérances que l'on avait pu concevoir en écoutant les discours optimistes des donneurs de leçons, mais le climat d'euphorie qu'ils avaient su créer prévalut sur les réalités. Il y fallut sans doute la conjonction de la jovialité de votre prédécesseur, des perspectives d'une belle et bonne nouvelle loi de programmation militaire qu'il faisait espérer, et du soulagement qui persistait tant chez les militaires que dans les rangs de l'opposition, du fait du maintien du service militaire à douze mois et d'une conversion tardive mais éclatante à la dissuasion nucléaire.

C'est ainsi que naquit et subsista la légende du consensus, tant et tant invoqué, jusqu'à dissimuler les positions véritables, les faits tangibles, les chiffres réels, la propagande gouvernementale et le désaccord pourtant explicite de l'opposition.

Encore une fois, sur l'analyse des rapports Est-Ouest en Europe et sur les intentions proclamées, il y avait convergence.

En revanche, comment parler, comme la majorité le fit impudemment, de consensus alors que, dans le concret, notamment en matière budgétaire, vous ralentissiez l'effort ?

Je ne vous ennuierais pas avec une longue série de chiffres. Je ne retiendrais que la comparaison des rythmes de croissance.

Sur la base des statistiques les plus officielles, c'est-à-dire celles du Gouvernement, il apparaît que, pour la période 1983 à 1985, on est passé du taux d'accroissement annuel moyen de 4,2 p. 100, qui avait été tenu de 1976 à 1981, à un taux négatif de moins 0,4 p. 100.

La situation, en matière d'autorisations de programme, indicatrices des intentions à terme, est plus mauvaise encore : la croissance moyenne annuelle de ces crédits est passée de 6,9 p. 100 pour la période 1976-1981 à la décroissance de 1,9 p. 100 pour les années 1983-1985. Cet « accroissement négatif » est plus négatif encore qu'il n'apparaît à la lecture de ces simples chiffres - d'environ un point pour les crédits de paiement et de deux points pour les autorisations de programme - si l'on tient compte de ce que l'on appelle « l'inflation militaire spécifique », phénomène bien connu dû aux hausses de prix techniques en cours de réalisation des programmes.

Le phénomène, plus net encore, saute aux yeux quand on dresse la courbe de cette évolution : il y a bel et bien retournement de tendance ; il y a désormais chute du pouvoir d'achat des armées.

Et l'on observe le même fléchissement si l'on se fonde sur la part du budget de la défense dans la production intérieure brute marchande. J'affirme d'autant mieux que, l'an dernier, M. Henu avait tenu à m'interrompre pour contester mes chiffres. A peine étais-je descendu de la tribune qu'en adoptant les siens je m'apercevais qu'ils aggravait son cas.

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Il ne s'en est pas remis !

M. Jean-Marie Daillet. Ce qui est grave, c'est qu'en dépit des engagements les plus solennels - c'était d'ailleurs l'adjectif choisi par votre prédécesseur, monsieur le ministre, dans la présentation de sa loi de programmation militaire s'il est vrai que le budget de 1984 a correspondu aux prévisions, dans celui de 1985, il manquait déjà 1,3 milliard, intégralement pris sur le titre V. A ce manque il convient d'ajouter 0,7 milliard de « bourrage » en capital destiné aux industries d'armement, si bien que le titre V pour 1985 était amputé de deux milliards de francs en contenu financier, soit 2,74 p. 100, sans tenir compte des autres sources de dérive en contenu physique : entre autres, hypothèse financière non vérifiée, en particulier en ce qui concerne l'inflation ou compensation des crises de trésorerie.

Le bilan d'exécution des deux premières années de la loi fait apparaître une insuffisance globale estimée à 10 milliards de francs : 4 milliards au titre III, 6 milliards au titre V. Cette somme comprend les 2 milliards de crédits de 1985 que je viens d'évoquer, la perte de pouvoir d'achat due à une dérive des prix plus forte que prévue - moins 2,7 p. 100 sur la période - et la prise sous enveloppe d'une partie des dépenses d'actions extérieures.

Je ne tiens d'ailleurs pas compte du défaut structurel de la loi, dû aux derniers arbitrages ayant présidé à son élaboration, et qui avait amené à « abattre » l'enveloppe des ressources des années 1984 et 1985 d'environ 8 milliards de francs, dont 3,3 milliards au titre V, sans que soient précisés les abattements correspondant en contenu physique.

Pour l'ensemble de la période de programmation 1984-1988, je sais que les services compétents chiffraient, au printemps dernier, le manque en ressources financières à plus de 45 milliards de francs, les 10 milliards dont j'ai parlé précédemment plus environ 35 à 37 milliards pour la période 1986-1988.

A contenu physique donné, on pouvait donc estimer que non seulement, comme jusqu'à présent, il faudrait consentir à ce que l'on appelle pudiquement des glissements de livraison

des programmes majeurs, et admettre des réductions ou des étalements des programmes d'environnement, mais aussi que certains programmes majeurs devraient être purement et simplement supprimés.

C'est d'ores et déjà le cas pour le système de détection aéroportée, autrement dit les Awacs, dont le caractère indispensable pour notre défense avait pourtant été maintes fois souligné par le Gouvernement lui-même.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Marie Daillet. On peut malheureusement imaginer aussi que le prochain programme sacrifié pourrait être la fusée SX.

Autrement dit, le choix fait pour le budget de 1986 par votre Gouvernement induit pour les années suivantes, si les hypothèses financières sont supposées exactes, des augmentations en valeur et en volume très importantes, rien que pour honorer les engagements financiers pris en 1983, et abstraction faite des 45 milliards de francs manquants que j'ai mentionnés précédemment, engagements nécessaires pour exécuter la loi en contenu physique, et cela sans programme additionnel : technologies émergentes, espaces, entre autres.

En d'autres termes encore, c'est le futur Parlement, le futur Gouvernement, que vous placez, dès 1986, devant des choix extrêmement difficiles. Je pense que vous avez ainsi renoncé à vos responsabilités au profit, si j'ose dire, de vos successeurs !

Certains rapporteurs, en particulier M. Bouvard, ont évoqué non seulement les retards de livraison, mais plus encore de commande. Dommage pour vous que l'année n'ait pas treize mois, et le treizième mois trente-deux jours !

A en croire un jeune et brillant technocrate, qui a écrit, et c'est tout à fait son droit, un article complaisant dans une prestigieuse revue spécialisée, le dernier grief sérieux présenté à l'encontre de la politique de défense conduite par le Gouvernement ne porterait que sur les crédits.

Voilà qui s'appelle élever le débat ! Voilà qui s'appelle être lucide et être attentif aux travaux publiés par l'opposition ! Ces travaux sont loin de se borner à des opérations comptables : je me ferai d'ailleurs un plaisir, monsieur le ministre, de vous faire porter demain matin le « livre bleu » de l'U.D.F.

M. Luc Tinseau. Vous allez même le lui dédicacer ?

M. Jean-Marie Daillet. Certainement mon cher collègue !

Voilà, enfin, qui montre à quel point vous souhaitez, monsieur le ministre, éluder le débat de fond sur la politique de défense.

En tout cas, et si je ne m'en tenais qu'à votre vision de notre vision des choses, j'aurais beau jeu de vous dire que toutes les apologies de commande ne tiennent pas contre l'expérience vécue par les responsables de nos armées. Leurs cris d'alarme se sont multipliés sous votre règne, comme ce fut notamment le cas, il y a quelques mois, pour l'ancien commandant de la F.A.T.A.C. puis vint le « testament » du chef d'état-major des armées.

Sans doute, me direz-vous, il est plus facile de critiquer que de gérer. Aussi, après avoir souligné les carences que vous ne pouvez dissimuler par rapport même à vos propres intentions et à vos objectifs solennellement déclarés, dois-je faire part à cette assemblée, et à travers elle, aux Français, des propositions sur lesquelles l'U.D.F. et le R.P.R. se sont mis d'accord en matière de politique de défense, le 17 octobre dernier.

Nous voulons mettre fin au déclin de l'appareil de défense de notre pays, aux incertitudes qui entourent même les développements nucléaires, à la désorganisation et à l'inquiétude de l'armée de terre et aux interrogations d'une marine à qui il ne suffit pas d'annoncer un porte-avions nucléaire et une production trop lente de sous-marins nucléaires d'attaque.

Il faut mettre fin à cette « oscillation doctrinale » qui est la vôtre entre un discours solidariste et la tentation du repli sur l'hexagone.

Redressement et renouveau sont des impératifs pour que la France retrouve son aptitude à faire face de manière efficace aux dangers qui la menacent et à jouer son rôle sur la scène internationale.

Si la dissuasion est essentiellement nucléaire, elle repose selon nous sur deux capacités : celle de la représaille stratégique et celle de l'action sur le terrain, toutes deux fonda-

mentales, la dissuasion étant globale. Or, la dissuasion sur les avants de l'Europe, par les armes classiques et nucléaires tactiques, est une composante de cette dissuasion globale.

Le choix d'une telle stratégie oblige à assurer un haut degré de crédibilité à nos forces nucléaires. La quasi-invulnérabilité étant encore garantie à la composante navale de la force nucléaire stratégique, celle-ci doit bénéficier des moyens propres à assurer sa modernisation permanente.

Mais une décision visant à assurer la diversification de la force nucléaire stratégique devra être prise sans délai.

La France doit s'engager résolument dans l'utilisation militaire de l'espace. Récusant le refus opposé, *a priori*, par le pouvoir socialiste, dès le stade de la recherche, à l'offre de participation à l'I.D.S. américaine, le prochain gouvernement devra engager une négociation avec ses partenaires européens, plus particulièrement la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne, en vue d'essayer de parvenir à une position européenne commune sur la participation à l'I.D.S.

Une défense crédible nécessite, pensons-nous, un appareil équilibré entre les forces nucléaires et classiques. Ces dernières, qui portent, plus que toute autre, le poids des restrictions budgétaires, devront être développées et modernisées pour que la France soit apte à participer de façon significative à la défense commune de l'Europe et puisse disposer d'une capacité d'action extérieure lui permettant de répondre aux menaces qui pèsent sur ses intérêts hors d'Europe.

La défense de la France ne se conçoit pas en effet hors de celle de l'Europe. L'existence de notre force nationale stratégique et l'incertitude qui entoure les conditions de sa mise en œuvre constituent un facteur reconnu de la dissuasion occidentale. Mais l'évolution de la menace, entre autres facteurs, exige que l'espace européen dans son ensemble soit mieux pris en compte dans nos concepts stratégiques.

M. le président. Monsieur Daillet, vous avez actuellement dépassé votre temps de parole de huit minutes. Pourriez-vous vous diriger vers votre conclusion, en résumant votre argumentation ?

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le président, j'y arrive et je vous remercie d'avance de votre indulgence.

Dès 1986, la France devra prendre l'initiative du vrai dialogue de la défense entre Européens, qui inclut en particulier les conditions d'emploi de l'arme nucléaire tactique. Dans un premier temps, cette ouverture se fera vers la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne, en consultation étroite avec l'allié américain, en vue d'arriver si possible à une stratégie commune en Europe.

M. Joseph Pinard. Avec Debre ?

M. Jean-Marie Daillet. La 1^{re} armée et la F.A.T.A.C. doivent pouvoir remplir leur mission avec leurs armes, tant nucléaires tactiques que classiques. A cet égard, le prochain gouvernement devra décider sans tarder la production de l'arme à effets collatéraux limités, apte à compenser les infériorités numériques. *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

M. Luc Tinseau. Le R.P.R. est-il d'accord avec vos propositions, monsieur Daillet ?

M. Jean-Yves La Drian, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Croyez-vous, monsieur Daillet, que les Allemands soient d'accord ?

M. Jean-Marie Daillet. Les réorganisations discutables de l'armée de terre ont diminué le potentiel de la 1^{re} armée sans pour autant créer une capacité d'action mieux adaptée aux diverses menaces. *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

M. Luc Tinseau. Tenez-vous compte de la dernière loi de programmation ?

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le président, si je suis toujours interrompu, je ne pourrai pas en arriver à ma conclusion. *(Rires. - Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Mon cher collègue, je tiens compte des interruptions.

Ne vous en inquiétez donc pas, et veuillez conclure, je vous prie.

M. Jean-Yves La Drian, rapporteur spécial. Monsieur Daillet, le R.P.R. ne peut pas être d'accord avec cela !

M. Jean-Marie Daillet. Mon cher collègue, si vous m'aviez écouté, vous sauriez que je suis en train de rendre compte de l'accord que nous avons passé, U.D.F. et R.P.R. !

M. Jean-Yves La Drian, rapporteur spécial. J'ai bien écouté ! Eh bien, vraiment, le R.P.R. a beaucoup changé !

M. Jean-Marie Daillet. Le R.P.R. a signé cela.

M. Jean-Yves La Drian, rapporteur spécial. Je ne portais aucune critique sur le fond.

Disons que si le R.P.R. accepte cela, il a beaucoup changé !

M. Jean-Marie Daillet. Il conviendra de regrouper les forces traditionnelles d'intervention extérieure et de rétablir l'unité du commandement des forces ayant pour vocation principale d'intervenir dans le combat européen.

En conclusion, la défense doit retrouver sa priorité.

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Marie Daillet. En particulier, le budget devra croître de nouveau, annuellement, de 4 p. 100, en francs constants, à partir du 1^{er} janvier 1987, jusqu'au rétablissement de la suffisance et de la cohérence de l'appareil militaire.

Nous nous sommes également engagés à proposer au Parlement un collectif budgétaire pour permettre d'amorcer le rattrapage.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Avec quelles économies, monsieur Daillet ?

-Marie Daillet. S'il est vraisemblablement difficile d'assurer l'effort de rattrapage nécessaire, il faudra sans doute, me semble-t-il, envisager un « emprunt défense ». *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

M. Luc Tinseau. Encore ! Un autre ?

M. Jean-Marie Daillet. C'est à ce prix, peut-être, que la France pourra regagner du poids en Europe et dans le monde et revendiquer, avec plus de chances d'être entendue, sa juste place dans l'alliance de la liberté. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à Mme Patrat.

Mme Marie-Thérèse Patrat. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, chers collègues, chargée depuis 1981 d'un rapport d'information sur la condition des appelés, j'ai pu, ces derniers temps, prendre la mesure du travail accompli. C'est pourquoi je crains fort d'être obligée de dépasser mon temps de parole pour en rendre compte.

M. le président. Modérément, madame Patrat !

Mme Marie-Thérèse Patrat. Je compte sur votre indulgence ! *(Sourires.)*

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Il y a beaucoup d'appelés, peu d'élus. *(Nouveaux sourires.)*

M. le président. Veuillez poursuivre, madame Patrat.

Dans ce domaine, je crois, le Gouvernement des socialistes a gagné son pari : réconcilier l'armée et la nation ; surtout réconcilier la jeunesse française avec le service national. Il était temps car, ici ou là, revenait à l'ordre du jour le vieux débat sur la conscription et l'armée de métier. Or c'est bien en améliorant la condition des appelés que l'on pouvait, dans un pays avancé, où le phénomène de la consommation et l'individualisme ne sont pas à négliger, maintenir la conscription et contribuer à affirmer l'esprit de défense.

Actuellement, parmi les pays pratiquant la conscription, la France est un de ceux où le taux d'incorporation est le plus avancé. Le principe de l'égalité devant le service national fait l'objet d'une attention particulière. Le taux d'exemption et de dispense est passé de 29,2 p. 100 en 1977 à 26,5 p. 100 en 1983. De 1981 à 1985, quarante-cinq mesures ont été prises par le ministre de la défense pour revaloriser les conditions d'exécution du service national. Ces mesures sont dirigées

selon trois axes : amélioration de la situation matérielle des appelés, élargissement des droits et des libertés des appelés, rénovation des modalités concrètes d'exécution du service national.

S'agissant de l'amélioration de la situation matérielle des appelés, le prêt du soldat a été fortement hiérarchisé pour favoriser les appelés qui acceptent de prendre des responsabilités. Monsieur Fillon, je rappelle qu'en francs constants de 1981, un aspirant gagnait 22 francs au 1^{er} janvier 1981 et 30,25 francs au 1^{er} janvier 1986, soit une augmentation de 37,50 p. 100. Un 1^{er} classe avait 10,60 francs en 1981 ; il gagnera 12,60 francs au 1^{er} janvier 1986, soit une augmentation de 20 p. 100. Pour ce qui est de l'appelé de 2^e classe, M. Fillon dans sa démonstration a tout simplement oublié de tenir compte dans ses calculs de la prime de service en campagne et de son quasi-doublement. Il y a des moments, aurais-je aimé lui dire, s'il avait été encore là, où la pratique de la politique politicienne s'apparente à de la gaminerie ! *(Très bien ! sur plusieurs bancs des socialistes.)*

La prime de service en campagne, créée en 1982, vient de passer à 10 francs par jour au lieu de 6 francs en 1982.

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Vous êtes la marraine des appelés. *(Sourires.)*

Mme Marie-Thérèse Patrat. Je vous remercie, monsieur Mauger. J'aurais aimé que vous en fassiez autant avant ! Nous n'aurions peut-être pas eu autant de comités de soldats.

M. Pierre Mauger, rapporteur pour avis. Je ne peux pas être marraine tout de même ! *(Nouveaux sourires.)*

Mme Marie-Thérèse Patrat. Les jeunes gens servant en République fédérale d'Allemagne bénéficient de la gratuité totale sur tout le réseau ferré de la R.F.A. depuis 1982.

Tous les appelés bénéficient de douze voyages gratuits, le douzième a été obtenu sur ma demande en 1982.

Le bénéfice de la couverture des risques pour les appelés a été obtenu en 1983.

La régionalisation des affectations fait qu'aujourd'hui 60 p. 100 des appelés effectuent leur service à trois heures de voyage de leur domicile. La régionalisation sera définitive le 1^{er} février 1986.

Pour ce qui est de l'élargissement des droits et des libertés, je rappellerai brièvement : la suppression des T.P.F.A., le 21 juillet 1982 ; la possibilité d'en appeler au ministre lui-même, depuis le décret du 12 juillet 1982 ; la reconnaissance de la réforme du statut des objecteurs de conscience ; la modification du décret de Brégonçon et la diversification dès 1982 des affectations offertes aux jeunes gens bénéficiant du statut des objecteurs de conscience ; l'élargissement des commissions régimentaires ; la révision du règlement de discipline générale et la suppression des arrêts de rigueur ; la libération de la circulation de la presse dans les enceintes militaires ; l'attribution de dix jours supplémentaires de permission longue durée aux appelés servant en R.F.A., à Berlin ou à bord des bâtiments de la marine nationale.

Enfin, pour ce qui est de la rénovation des modalités concrètes d'exécution du service national, il faut noter : la simplification de la sélection - deux demi-journées dès la fin 1985 ; la réforme du régime des reports d'incorporation.

La loi du 8 juillet 1963 a reconnu un véritable statut de l'objection de conscience et créé une nouvelle forme de service civil, à vocation sociale et humanitaire. Les 1717 objecteurs de conscience reconnus comme tels en 1984 représentaient 0,63 p. 100 des appelés.

Je vous rappelle aussi la réforme de l'article L. 5 du code du service national, avec l'appel à vi. -deux ans, et de l'article L. 9, avec l'appel à vingt-cinq ans pour les scientifiques de la coopération -

Enfin, la loi Robin a ramené la durée du service national à douze mois pour les médecins, vétérinaires et pharmaciens ; les jeunes chefs d'entreprise ont été dispensés du service et les appelés ont obtenu l'entrée gratuite dans les musées nationaux.

Je conclurai, monsieur le ministre, en appelant votre attention sur un problème qui me tient à cœur. Les jeunes appelés manquent parfois de temps ou de courage durant leurs classes pour écrire à leur famille. Disons qu'ils sont plus enclins à téléphoner. Nous avons demandé, depuis plusieurs années déjà, qu'ils puissent bénéficier de facilités à cet égard,

mais nous n'avons pas obtenu satisfaction pour des raisons techniques. Avec la télécarte, il serait possible de réparer cette lacune. Je défendrai donc, au nom de mes collègues socialistes, un amendement visant à doter chaque appelé d'une carte de téléphone d'environ 120 unités. Cette mesure coûtera 21 millions de francs. C'est un effort important certes, mais je vous serais reconnaissante de bien vouloir le consentir pour les jeunes gens. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, l'examen du projet de budget pour 1986 nous donne l'occasion de faire un double bilan, celui de l'exécution de la loi de programmation, celui de la politique de défense que vous avez menée durant vos cinq années de pouvoir.

Certes, il eût été plus logique de dresser ce bilan en face de celui qui fut - jusqu'au ratage de l'opération Greenpeace dont il était normal après tout qu'il assumât la responsabilité politique - sinon le grand inspirateur, puisque c'est le rôle naturel du Chef de l'Etat, à tout le moins le responsable direct et permanent. Il vous appartient donc dans ces conditions, monsieur le ministre, de répondre aujourd'hui, devant la représentation nationale, d'une politique dont vous étiez déjà solidaire au Gouvernement.

Je m'efforcerais d'être objectif en faisant la part des acquis positifs comme des tares manifestes. Autant dire qu'il s'agira d'un bilan très contrasté qui tranchera avec la superbe assurance de votre prédécesseur, qui ne saurait à mes yeux trouver dans cette analyse les motifs légitimes d'une ambition présidentielle. *(Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Je parlerai chiffres d'abord, car on ne peut s'extraitre de la réalité qu'ils traduisent quant à l'exécution de la loi de programmation.

J'aborderai ensuite l'autre volet, celui des concepts stratégiques, sans la clarté et la cohérence desquels il n'est pas d'effort financier qui vaille.

Un mot, d'entrée de jeu, pour regretter le non-respect d'un engagement pris et d'une tradition bien établie : il n'y a pas eu à mi-parcours, comme le voulait la logique d'une loi de programmation intentionnellement bâtie sur deux périodes - les vaches grasses, toutes proportions gardées, de la seconde devant compenser les vaches maigres de la première - de débat au Parlement sur l'actualisation prévue à l'article 3 de la loi. Et ce en dépit de l'engagement formel que je vous rappelle, document en main, monsieur le ministre :

« Le Parlement sera saisi avant le 31 octobre 1985 d'un rapport réévaluant pour les années 1986 à 1988 les besoins des forces armées et les crédits correspondants. Cet article institue donc un rendez-vous à mi-parcours devant le Parlement. Mais ce rendez-vous ne sera pas, comme c'était le cas dans la loi de 1976, l'occasion d'un simple compte rendu ; il sera accompagné d'un débat financier et le Parlement pourra être amené à se prononcer sur des crédits complémentaires destinés à assurer l'exécution intégrale des programmes d'équipement. »

Il s'agit, vous l'aurez reconnu, d'un extrait de la présentation devant notre commission du projet de loi de programmation par M. Charles Hernu le jeudi 21 avril 1983.

Aucune analogie en effet, mais pas dans le sens où M. Hernu l'entendait, avec le débat d'actualisation de 1979, resté célèbre par la discussion qui opposa le rapporteur Arthur Paecht au ministre Yvon Bourges.

Car le rapport au Parlement présenté en juin 1985 est un bien pâle substitut au débat promis, s'il offre bien entendu au Gouvernement la faculté, sinon la facilité, d'éviter de répondre à cette autre profession de foi formulée dans le document précédemment cité : « L'engagement pris par le Gouvernement est bien celui de réaliser les programmes physiques inscrits dans la loi. Il signifie que notre défense ne sera pas sacrifiée, quels que soient les aléas de la conjoncture économique. »

Engagement bien imprudent, au demeurant, comme nous l'avions tout naturellement relevé lors du débat sur l'approbation de votre loi de programmation, au risque d'être alors taxés d'oiseaux de mauvais augure !

En réalité, messieurs, vous n'avez pas respecté votre bible, nous laissant peut-être le soin d'assumer votre testament. (Sourires.)

Car que disent les chiffres, qu'il faut naturellement bien plus examiner par rapport à l'avenir qu'au passé ? Il ne s'agit pas ici de reprendre l'examen détaillé de chaque budget : les rapporteurs spécialisés y ont pourvu. Tenons-nous en, par conséquent, aux plus significatifs.

Au plan financier tout d'abord : la loi de programmation militaire n'ayant pas distingué pour la deuxième période 1986-1988, comme elle l'avait fait pour les années 1984 et 1985, les crédits en francs courants prévus pour chacune des trois années, il nous faut par conséquent dégager une clé qui permette d'approcher, suivant un critère simple et vraisemblable, la part de 1986 dans le total triennal qui est de 536 400 millions de francs courants. A supposer que le rythme d'inflation retenu dans les prévisions pour 1986 soit comparable en 1987 et 1988, soit 4 p. 100, les budgets annuels s'établiraient ainsi : 171 835 millions de francs en 1986, 178 708 millions de francs en 1987 et 185 856 millions de francs en 1988. Avec 158 350 millions de francs - hors pensions naturellement - pour cette année, la différence en moins est donc de 13 485 millions de francs.

Autre critère d'appréciation : si l'augmentation prévue en francs constants de 1985 à 1986 s'établit à 1,4 p. 100, qu'en reste-t-il réellement, si l'on tient compte du taux réel d'inflation spécifique dès lors qu'il s'agit de développer des matériels de haute technologie ?

Encore faut-il prendre en compte la stagnation répétitive en francs courants, c'est-à-dire en fait la régression, des autorisations de programme qui plafonnent à 85 milliards, hypothéquant lourdement l'avenir de nos équipements.

Sans doute la marine est-elle mieux lotie qu'à l'accoutumée, puisqu'elle bénéficiera à la fois du lancement, avec quatre ans de retard cependant, du premier porte-avions à propulsion nucléaire, des commandes du septième S.N.L.E., sans son missile M 5 toutefois, et du septième S.N.A.

Mais aucun des autres budgets de votre département ne peut afficher pareille satisfaction. Avec 1,3 p. 100 seulement d'augmentation de 1986 sur 1985, les études et recherches nucléaires marquent le pas. Si les crédits en capital pour les forces nucléaires progressent d'une année sur l'autre de 7,3 p. 100, il faut bien considérer qu'avec 30,5 p. 100 d'augmentation contre 3,7 p. 100 pour la F.N.S. et 7 p. 100 pour les forces classiques, c'est l'armement préstratégique - A.S.M.P. et Hadès - qui se taille la part du lion.

Nous enregistrons par contre un léger mieux mais on revient de si loin - en ce qui concerne le titre III, ce qui laisse espérer en effet, la baisse du dollar aidant pour ce qui est du prix des carburants, une amélioration quant à l'activité des forces en 1986.

La conséquence inéluctable, c'est l'écart entre les commandes qui étaient prévues et celles qui seront effectivement passées en 1986, marine mise à part, car il s'agit de très grosses unités dont il faut naturellement imputer les commandes sur l'ensemble de la période 1986-1988.

Mais il faudra, au cours des deux années suivantes, tout en amplifiant l'effort pour la construction du porte-avions - seulement 132 millions de francs en crédits de paiement en 1986 - poursuivre les fontes M 4 des quatre autres S.N.L.E., commander le 8^e S.N.A. et les autres avions et bâtiments inscrits dans la période.

S'agissant de l'armée de l'air, la situation est nettement plus préoccupante. Alors qu'il n'y aura plus que 435 avions de combat en ligne à la fin de 1986 contre 450, la commande de 35 Mirage 2000 amorcée seulement un effort de rattrapage des impasses faites les années précédentes, et singulièrement en 1982.

La principale lacune - et elle est de taille - concerne les avions de détection aéroportée. Aussi, puisque nous venons de connaître un succès avec la vente du système R.I.T.A. à l'armée américaine - succès dont je n'aurai garde de ne pas attribuer une part du mérite à vos négociateurs, comme vous voudrez sans doute reconnaître celle de nos concepteurs - ne pourrait-on trouver là la chance de reprendre rapidement l'option A.W.A.C.S. dont on avait fait, il fut un temps, la contrepartie de l'option R.I.T.A. Car, pour tout vous dire, monsieur le ministre, je n'ai pas grande confiance dans cette fuite en avant que constitue toujours la création d'une énième commission d'études.

L'attente ne saurait davantage se prolonger pour programmer le remplacement de nos Transall mis bien plus à contribution que leurs homologues allemands du fait de nos interventions outre-mer.

Enfin, pour regrettable qu'elle soit, mais sans doute aussi pour inéluctable qu'elle ait été, la rupture de l'accord à cinq sur le futur avion de combat nécessitera que l'on passe très vite de l'avion expérimental au développement des prototypes pour être placé sur l'indispensable marché de l'exportation.

L'armée de terre souffre également de l'insuffisance des crédits. Et s'il est à cet égard des propos imprudents, ils ne sont que la constatation d'une triste réalité, aussi connue que dénoncée. A telle enseigne que l'on pourrait croire aujourd'hui que l'AMX 30 désigne plutôt un char de trente ans que de trente tonnes. (Exclamations sur les bancs des socialistes. - Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Yves Lencien. Et je maintiens ma préférence pour l'AMX 40.

Le rapport de notre collègue Jean Combasteil fait, par ailleurs, le point des matériels majeurs manquants : canons, blindés, véhicules, hélicoptères. Je n'y reviens point.

A quoi, pour être complet, il faudrait ajouter les importants retards pris pour le choix de la future deuxième composante de la F.N.S. et le satellite d'observation, les incertitudes sur les moyens d'acquisition des objectifs du Hadès et les trop vagues indications sur les recherches concernant l'utilisation militaire de l'espace.

A entendre cette trop longue énumération, vous appréhendez, monsieur le ministre, toute l'ampleur de votre tâche, toute l'énergie qu'il vous faudra déployer pour obtenir des crédits supplémentaires afin de ne pas laisser une succession trop lourde à assumer.

Ce qui pour autant ne dispensera pas de la nécessité de faire des choix trop longtemps différés.

J'en terminerai en tout cas avec les chiffres en établissant quelques comparaisons parlantes puisqu'elles recouvrent cette fois la période 1981-1986 : alors qu'en cinq ans, le P.I.3. a augmenté, en francs 1986, de 7 p. 100, que les dépenses de l'Etat se sont, elles, accrues de 15,6 p. 100, les crédits militaires, hors pensions, n'ont augmenté que de 4,2 p. 100 tandis que les autorisations de programme ont chuté de 9,4 p. 100. J'ajoute pour l'anecdote que, durant cette même législature, les crédits de la D.G.S.E. ont augmenté de 17,9 p. 100 et ceux du S.I.R.P.A. de 13,10 p. 100.

Et voilà qui m'amène tout naturellement à la seconde partie de mon exposé, le bilan de votre politique en cinq ans de gouvernement.

Je voudrais tout d'abord rendre un quadruple hommage à votre prédécesseur.

Il est incontestable qu'il a été pour beaucoup dans « l'aggiornamento » des positions du parti socialiste en matière de défense à la fin des années 70.

M. Jean-Marie Daillet. C'est vrai !

M. Yves Lencien. Il a su, par ailleurs, dès son entrée en fonctions, comprendre et rassurer l'institution militaire en sorte que la transition s'effectue sans problèmes.

Il a œuvré avec succès à l'établissement d'un consensus plus large encore autour de la doctrine de défense de la France.

Il a, enfin, conforté cette doctrine en assumant pleinement le choix fondamental de la dissuasion nucléaire.

Il n'est pas évident en contrepartie qu'il ait été aussi bien inspiré en ce qui concerne l'articulation des moyens sur le théâtre européen, qu'il ait su, voulu et imposé certains grands choix pourtant nécessaires, qu'il ait obtenu les moyens financiers propres à satisfaire les besoins essentiels de nos armées, qu'il ait pleinement réussi dans la politique de coopération d'armements, notamment avec l'Allemagne fédérale.

La constitution de la F.A.R., puis celle de la division Hadès, ont eu pour conséquence un affaiblissement notable des moyens de la première armée, dont on n'arrive plus très bien à savoir quelle serait la place dans le dispositif de bataille.

La F.A.R. est hétérogène, chacun le sait, pratiquement impossible à rassembler très tôt dans la bataille, même si la création de la division aéromobile - la seule véritable nova-

tion - présente un intérêt certain. Engagée très tôt, elle ne pourrait naturellement être qu'au sein du dispositif allié, dont elle serait très dépendante pour son appui aérien et ses soutiens logistiques. Sauf à hypothéquer largement la F.A.T.A.C. qui n'offrirait alors plus aucune couverture aérienne valable à la première armée dans un deuxième temps...

M. Jean-Marie Daillet et M. Marcel Bigeard. C'est vrai !

M. Yves Lancien ...d'autant que la moitié de ses effectifs doit rester disponible pour la frappe nucléaire tactique. Il faut, par conséquent, soit que l'on porte l'ensemble du dispositif vers l'avant pour satisfaire les demandes de nos partenaires allemands, soit que l'on s'en tienne à la notion de réserves - les seules rapidement disponibles de l'Alliance - ne concevoir qu'un seul engagement, qu'un seul commandement, qu'un seul appui, qu'un seul soutien.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Yves Lancien. Par ailleurs, la doctrine d'emploi de l'arme préstratégique, déjà peu claire, est plus incertaine que jamais. S'agit-il de frapper en avant quitte à doubler l'A.S.M.P. ? Se pose aussitôt le problème d'un engagement nucléaire prématuré et celui des réticences allemandes. S'agit-il, au contraire, de tirer parti de l'allonge supplémentaire pour ramener les pas de tir bien en arrière dans l'hexagone pour un emploi au tout dernier moment ?

Voilà qui pose en tout cas le problème de savoir si l'on s'en tient à la théorie de l'ultime avertissement et alors pourquoi tant de moyens ? - ou si l'on envisage au contraire une éventuelle bataille nucléaire tactique, auquel cas le problème de la bombe à neutrons se pose naturellement.

M. Loïc Bouvard, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Yves Lancien. Qu'est advenue par ailleurs la D.O.T., servie pratiquement par les seuls gendarmes et réservistes, depuis la dernière réorganisation de l'armée de terre ?

Notons encore que d'autres choix s'imposaient, devant lesquels il semble qu'on ait reculé : le service national, par exemple, mais aussi le choix du meilleur antichar, comme la multiplication et la diversification de nos vecteurs stratégiques pour parer les conséquences de l'I.D.S.

Or, à notre époque, les deux grands facteurs d'efficacité sont la motivation des hommes, bien avant la discipline, les avancées technologiques bien avant le nombre.

Pour rendre ces choix moins drastiques, il faut que le pays consacre davantage à sa défense, c'est certain, et nous l'avons toujours demandé tout en nous garantant de certains excès. Mais il n'est pas possible que l'on s'attarde davantage dans cet état de stagnation qui fait que rien n'a été lancé de nouveau - s'agissant des très grands programmes - qui n'ait été projeté avant 1981.

Enfin, si le récent succès de la Thomson nous réjouit tous, comment ne pas marquer de déception devant les piètres résultats engendrés par la réactivation du traité de l'Elysée : le char, l'avion de combat, le satellite, les incertitudes même sur la visionique de l'hélicoptère de combat et le futur avion de transport, les divergences sur la S.D.I., sont autant d'exemples d'une coopération grippée. Qui nous récompense mal, après tout, de l'appui, combien justifié, donné par le chef de l'Etat à l'implantation des euromissiles et de la constitution de la F.A.R.

Oui, une rude tâche vous attend, monsieur le ministre, mais combien exaltante, car la valeur morale et technique de nos hommes et de nos cadres appelle une efficacité toujours accrue de notre outil.

Vous aurez peut-être du mal à faire oublier le ministre des armées que fut Charles Hernu. Alors, soyez peut-être davantage le ministre de la défense qui aura préparé les échecs, aujourd'hui en partie compromises, des années 90. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Monsieur le ministre, les travailleurs de l'Etat font les comptes alors qu'est discuté le dernier budget de cette législature, dont ils avaient accueilli l'avènement avec un immense espoir.

En 1981, les orientations de notre défense, mises en œuvre par la droite, s'étaient traduites par une baisse régulière des plans de charge de nos arsenaux et établissements. En novembre 1981, le groupe communiste soulignait que seulement 12 p. 100 des commandes de l'Etat étaient fabriquées dans les arsenaux et établissements. Avec ce budget pour 1986, comme avec celui de 1985, ces établissements réalisent moins de 10 p. 100 du volume des fabrications commandées par l'Etat. Les plans de charge sont préoccupants et en baisse très importante, notamment pour certains établissements industriels de la direction des armements terrestres.

Lors de la discussion du budget de 1982, une progression sensible des crédits permettait d'envisager un meilleur emploi du potentiel technique. Pour assurer durablement ce progrès, les députés communistes ont proposé des mesures pour renforcer la fonction d'étude, de recherche et de maintenance que la droite avait considérablement amoindrie.

Lorsque nous avons dit les inquiétudes que nous inspirait le refus du Gouvernement de prendre les mesures indispensables, votre prédécesseur, monsieur le ministre, affirmait que les plans de charge seraient assurés grâce aux commandes prévues par la loi de programmation et à celles venant de l'étranger. On voit aujourd'hui combien nos inquiétudes étaient justifiées pour les établissements du groupement industriel des armements terrestres.

Nous ne nous sommes pas contentés de critiquer, nous avons soutenu les organisations syndicales qui se battaient pour des investissements et contre le développement parallèle de la sous-traitance. Nous avons maintenu fermement la ligne qui consiste à considérer qu'il n'y a pas de défense et d'indépendance nationales sans une industrie nationale d'armement maîtresse du marché intérieur. Cette priorité nous conduit à refuser les programmes de coopération dont la France n'a pas la maîtrise d'œuvre.

Ainsi, nous avons combattu le projet d'un avion de combat européen. Nous saluons tous ceux qui ont mené le même combat et nous nous réjouissons du succès remporté, même si nous restons vigilants à l'encontre de votre acharnement à rechercher un accord à tout prix.

Cela vient après deux autres batailles importantes pour lesquelles nous avons largement contribué à une issue positive. Je pense aux productions du F.A.M.A.S. et du char futur.

Les communistes sont d'incorrigibles et actifs artisans de l'indépendance nationale. Aussi nous opposons-nous résolument au rapport de notre collègue Jean-Michel Boucheron lorsqu'il ouvre la perspective de suppression d'emplois à un niveau tel qu'il est parfois comparé au plan Besse pour Renault. Lorsque la droite voudra s'attaquer à nos établissements, elle n'aura qu'à souhaiter l'application de ce rapport.

De 1981 à 1985, vous avez adopté la stratégie de la diagonale, qui consiste à partir de la gauche de l'échiquier et à se déplacer vers la droite. De cette stratégie, nous pouvons donner un autre exemple relatif aux décrets salariaux. En cherchant à abroger ces décrets, la droite voulait mettre en cause le statut, les droits acquis des travailleurs de l'Etat. Contre une telle volonté, ceux-ci menèrent une lutte acharnée que les communistes ont soutenue.

Devant cette opposition résolue, vous avez rétabli ces décrets le 1^{er} novembre 1982, tout en maintenant une amputation importante du salaire des personnels. Aujourd'hui, vous reprenez à votre compte l'offensive contre les décrets salariaux. Ne soyez donc pas étonné, monsieur le ministre, de notre fidélité à défendre les intérêts des salariés et de notre opposition à ce projet.

Notre attachement à la défense de l'emploi et du pouvoir d'achat des travailleurs de l'Etat est complémentaire de notre souci d'une plus grande rigueur de gestion au sein des établissements, afin de mettre un terme à certains gâchis qui grèvent leur fonctionnement.

Nous avons certes conscience qu'une partie des insuffisances des plans de charge tient aux aléas du marché d'exportation qui, de plus, pose des problèmes politiques et moraux. Mais nous ne séparons pas notre souci de maintenir notre industrie d'armement au plus haut niveau, de celui de voir la France contribuer à une politique active de paix et de désarmement.

C'est pourquoi, nous demandons que les solutions à la sous-utilisation des capacités matérielles et humaines de nos établissements soient recherchées dans la combinaison des productions militaires et civiles, dans des conditions qui ne nuisent pas à la défense nationale.

Les syndicats vous adressent d'autres griefs que nous partageons.

Il est ainsi regrettable que ces personnels ne bénéficient pas des mêmes droits que les salariés d'autres secteurs nationaux. L'application de ces droits, dans une forme adaptée, aurait protégé les travailleurs de l'Etat de certaines atteintes aux droits politiques et syndicaux. Vous avez manqué à vos engagements.

C'est également le cas pour votre refus d'appliquer pleinement la loi d'amnistie pour les sanctions prises à l'encontre de travailleurs en luttant pour la réparation complète, tant financière que morale, concernant les révoqués.

Ma conclusion sera de souligner la nécessité d'une prise en compte efficace des problèmes posés par deux établissements situés dans des pôles de conversion dont la situation économique continue à se dégrader gravement.

Il s'agit d'abord de la manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne dont la charge pilotée est annoncée en baisse avec 1 110 000 heures en 1986, contre 1 210 000 heures en 1985 et 1 236 000 heures en 1984. J'ai, à plusieurs reprises, appelé l'attention du Gouvernement sur l'opportunité d'y développer certaines recherches et productions. Je ne prétends pas que les propositions faites soient les seules judicieuses, mais les salariés attendent toujours des réponses positives et concrètes du Gouvernement.

L'autre établissement est l'atelier de constructions de Roanne dont la charge pilotée est prévue pour 1 530 000 heures contre 1 720 000 heures en 1985 et 2 236 000 heures en 1984. Chacun connaît le drame économique que subit cette ville. Il est impensable qu'après avoir décidé la fermeture des A.R.C.T. et, malheureusement, d'autres entreprises, le Gouvernement porte atteinte à l'activité et à l'emploi de l'arsenal de Roanne qui, avec ses 3 200 salariés, est plus que jamais déterminant pour la vie de toute la région roannaise.

Monsieur le ministre, nous faisons nôtre l'inquiétude des personnels des arsenaux et établissements d'Etat. Animés par le souci de fournir à la nation les moyens appropriés à sa défense, nous sommes décidés à agir pour la sauvegarde de ce secteur d'Etat et l'amélioration des conditions de vie de ces travailleurs. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Bigeard.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, il sera toujours pour nous et pour l'histoire le général Bigeard !

M. Marcel Bigeard. Merci, monsieur Hamel !

Monsieur le président, n'allumez pas le feu rouge trop vite !

M. le président. Ne vous inquiétez pas.

M. Marcel Bigeard. En effet, Loïc Bouvard m'a dit d'essayer de parler lentement et d'éviter les rafales à 2 400 mots-minute.

M. le président. J'allumerai la lampe rouge quand il le faudra.

M. Marcel Bigeard. Monsieur le ministre, la presse avait annoncé un débat très houleux, mais je m'aperçois qu'il se déroule avec beaucoup de tendresse, il faut bien le dire ; il se passe facilement. *(Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Marie Daillet et M. Yves Lencien. Quilès-tendresse !

M. Marcel Bigeard. Dans mes dix minutes, je vais donc essayer d'éviter toute polémique inutile, largement dépassée, à mon avis, dans le contexte mondial actuel.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Marcel Bigeard. Je vous donnerai mon point de vue personnel qui n'a rien à voir avec les partis, parce que je suis un petit peu en dehors de tout ça. Pour moi, ce qui compte, c'est la France !

Chacun sait, monsieur le ministre, que nous vivons sur une véritable poudrière. Nous sommes ce que nous sommes : la France entre ces deux super-grands ; il faut le savoir... Alors, ne donnons pas trop de leçons au monde entier.

J'avais voté le budget Hernu en 1982. Pourquoi ? Parce qu'il maintenait notre politique de défense, parce qu'il n'avait rien cassé. Il avait obtenu un budget d'attente raisonnable pour 1982.

Je crois que la défense, ce n'est pas l'affaire de la gauche, ce n'est pas l'affaire de la droite. Cela regarde tout le monde, cela regarde la France. *(Très bien ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Sous la V^e République, vous n'avez jamais voté le budget de la défense. Vous n'avez jamais ménagé vos critiques, contre le nucléaire, contre, rappelez-vous, la « bombinette » du général de Gaulle. Vous avez viré, tant mieux ! J'en suis fier et heureux. A chaque discussion budgétaire, la gauche n'était pas tendre, Darinut le premier ! Qu'est-ce qu'il nous attaquait ! *(Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Il faisait de beaux baratins à l'époque ; maintenant, il est tout doux. J'ai l'impression qu'il est attaché avec une laisse. *(Sourires.)*

Vous parlez de budgets insuffisants. Bourges était traité de marchand de canons, et c'est comme ça que j'ai pu dire après à M. Hernu : « Je vous fais mes compliments parce que vous êtes un meilleur démarcheur que lui. » Effectivement, il en vendait plus !

Le *Journal officiel* d'avant 1981 est rempli de vos critiques, mais, passons ! Ce qui compte pour moi, c'est demain. Alors, ce n'est pas la peine de rappeler qu'on a dit telle ou telle chose à telle date. Tout ça, c'est le passé.

Notre prédécesseur, monsieur le ministre, a poursuivi notre politique de défense. Il n'a rien cassé. Il a maintenu notre force nucléaire, les forces conventionnelles. Ses dons de séduction, il faut bien le dire, ont fait tilt sur nos armées. Hélas ! il n'a pas eu l'argent qu'il voulait. Pourtant, je suis persuadé qu'il s'est battu pour en avoir davantage.

Notre héritage, c'était quand même le sixième S.N.L.E., c'était le sous-marin nucléaire et M. Hernu était heureux d'arriver à Nouméa morté sur ce sous-marin. Je m'en souviens, car on l'a vu à la télévision. *(Sourires.)* Notre héritage, c'était le missile M.4 à têtes multiples, l'A.S.M.P., le mirage 2000, R.I.T.A., R.I.T.A. qui a raté pour vous, je l'ai lu dans *Libération* - qui titrait « R.I.T.A. a raté » - mais il paraît que ça a marché ensuite dans la jeep. Vous voyez qu'on vous suit, monsieur le ministre.

M. le ministre de la défense. Je vous remercie !

M. Marcel Bigeard. Un effort progressif de défense a été entrepris depuis 1976. Vous avez dit tout à l'heure à M. Fillon qu'il y a eu pire. C'est vrai, et ce pire, je l'ai connu, monsieur le ministre. J'ai, en effet, été appelé par le président Giscard en 1975, au moment où le budget était au niveau le plus bas jamais atteint. Il n'était que de 3,40 p. 100 du P.I.B.M., c'est vrai ! Les types défilaient dans la rue. C'était pas marrant !

Vous avez même parlé cet après-midi des comités de soldats. A leur propos, lorsque j'étais secrétaire d'Etat, ayant l'habitude, quand même, du combat - comment dirais-je ? - je ne dirais pas terroriste... j'avais tout de suite décrété, en quelque sorte, l'article 16 qui m'a permis de fouiller partout. Je sais par qui étaient imprimés les tracts, comment cela se passait et, croyez-moi, c'était pas l'extrême droite, c'était pas Le Pen, c'était de l'autre côté ! J'en ai la preuve. Enfin, passons ! *(Sourires.)*

Nous augmentions notre budget, monsieur le ministre, de 0,09 p. 100 tous les ans. Un effort était fait régulièrement. Nous avions 3,76 du P.I.B.M. en 1980, 3,8 en 1981 et nous augmentions de 0,09 tous les ans, c'est-à-dire qu'en 1982, pour le budget d'Hernu, le premier, nous devions avoir 3,94. C'est vrai !

Cette progression avait été prévue et décidée par le Président de la République en conseil de défense où je suis allé, car j'étais secrétaire d'Etat, comme est Mme Edwige Avice, qui occupe maintenant mon bureau... *(Rires.)*

On devait donc arriver à 4,5 p. 100, monsieur le ministre. M. Darinot se battait d'ailleurs, à l'époque, quand il était dans l'opposition, en disant : « Il faut 4,5 du P.I.B.M., autrement on n'en sortira pas ! » On était tous d'accord. Lui, la gauche comme la droite, on voulait 4,5 du P.I.B.M. et c'est ce qu'il faut, monsieur le ministre.

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense. Je disais 4 !

M. Marcel Bigeard. C'est ce qu'il faut pour maintenir nos armées - terre, air, mer et gendarmerie -, pour sortir, pour avoir ce qu'il faut.

Aurions-nous eu 4,5 ? Je n'en sais rien, mais on allait vers cette tendance.

Depuis votre arrivée, ce budget a plafonné au mieux à 3,80 - 3,73, je crois, pour le budget de cette année - sans compter l'annulation, tout le monde l'a dit, au printemps de 1982 de 13,4 milliards en A.P. et de 3,2 milliards en C.P. ; sans compter le budget de l'an dernier qui devait être de 151,5 milliards et qui n'a été de 150,2 milliards. Vous parlez d'une augmentation annuelle supérieure à l'inflation, mais vous savez que la progression des coûts du matériel militaire est plus rapide que l'inflation normale. Au total, cela fait vingt milliards en moins, à peu près, monsieur le ministre, en comptant en gros.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Ce n'est pas évident !

M. Marcel Bigeard. Le Tchad a coûté un peu, peut-être pas pour toute l'armée, mais il nous a coûté cher.

La construction des armes et des matériels nécessaires ne sera pas assurée dans les délais utiles ; nos rapporteurs, dans l'ensemble, l'ont quand même signalé.

Votre héritage, il faudra faire avec. Il faudra plus d'argent. Bien sûr, il faut l'avion radar, l'avion de transport, à longue portée pour nos troupes ; il faut le char de combat dont a parlé un général, mais il n'y a pas que les chars. Effectivement, je l'ai dit d'ailleurs, il y a d'autres problèmes. Il l'a dit de bon cœur, il a bien fait, il est responsable de la vie d'hommes. Mais en principe, on rend compte quand même à son patron. (*Rires.*)

J'ai joué le même jeu qu'Arnold, souvent dans ma carrière. Quand j'étais en Algérie, je me rappelle les articles de Lartéguy ' « Bigeard face à l'inertie d'une vieille armée ». J'attaquais les généraux, je me suis retrouvé en caleçon, j'ai été muté à Toul et j'ai été au vert pendant trois mois. (*Rires.*) Après on m'a donné un commandement supérieur, et je sais qu'Arnold va aussi retrouver un commandement correct.

M. Pierre Meuger, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, il vous tend la perche !

M. Emmanuel Hamel. Le sourire du ministre est un acquiescement !

M. Marcel Bigeard. Pierre, laisse-moi causer ; je t'aime bien, mais quand même... (*Rires.*)

Le service à un an a été maintenu ; les comités de soldats, on en parle pour mémoire : il n'y en a plus. Aucun chef n'a été « dégagé », si ce n'est le ministre, qui a sombré corps et bien (*Rires*) provisoirement, car on peut lui faire confiance : il fera surface !

Certes, il y a eu une opération chirurgicale, monsieur le ministre : 31 000 hommes en moins - 21 000 dans l'armée de terre, 5 500 dans l'aviation, 3 500 dans la marine - pour grossir la fameuse F.A.R.

Monsieur le ministre, j'ai fait la guerre pendant vingt ans en étant un peu révolutionnaire : c'est pour cela que je parle en mon nom personnel. Je sais donc comment je vois l'armée. La F.A.R. aura 47 000 hommes. Pourquoi ? Pour intervenir en Afrique ? Regardez les problèmes qu'on a eu avec Manta ; dans ce que dit Spartacus, il y a quand même du vrai. (*Rires.*) On aurait du mal à maintenir 47 000 hommes.

Moi, je crois qu'en Afrique, on fait ce qu'on appelle des groupements mobiles : si vous avez en face de vous un bataillon, vous en mettez deux ; si vous êtes face à dix chars, vous en mettez vingt. On adapte nos moyens à l'ennemi qu'on peut avoir, c'est ce qu'on fait.

Mais, 47 000 hommes contre qui vous savez... laissez-moi sourire ! D'abord il faut récupérer ces 47 000 hommes qui étaient déjà en intervention, puisque la division parachutiste l'était ; la division d'infanterie de marine l'était ; on va « piquer » des alpins, le temps qu'ils descendent de la montagne. On a une division blindée légère, et puis on a regroupé les hélicoptères pour faire la division aéromobile. Or, la division aéromobile, c'est bien s'il y a du beau temps, s'il y a supériorité aérienne, mais ce n'est pas le cas.

C'est donc une belle opération, bien présentée par M. Hernu, à la télévision, à la radio, et ça a camouflé les 31 000 hommes en moins ; il l'a fait très brillamment. (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Monsieur le ministre, en dehors de ces gauche-droite, les bons d'un côté, les mauvais de l'autre, il y a mieux à faire, afin de prouver notre volonté face à cette puissance colossale, qui a dit « Nous sommes puissamment armés mais nous n'agirons que lorsque vous serez minés de l'intérieur » - et je dis attention - ou encore « Nous ne ferons pas la guerre avec des chars, des avions ; nous avons une arme encore bien plus redoutable, c'est notre idéologie ».

Que faisons-nous et que pouvons-nous faire face à une situation mondiale inquiétante ?

Dans le Sud-Est asiatique, 500 000 Vietnamiens ont eu comme tombeau la mer de Chine, en essayant de fuir pour retrouver la liberté.

Il y a la guerre Iran-Irak, avec un million de morts, où vous vendez du matériel, sans honte : cela diminue un peu le déficit du commerce extérieur et Mme Cresson n'est pas la dernière à vendre son matériel.

Prague, Varsovie, Budapest vivent sous la botte. On a souri ou applaudi un petit peu quand il ont résisté, mais dès que les chars sont arrivés : bouches cousues.

Au Liban ceux du monde libre ont fui, France, Etats-Unis, Angleterre, Italie. Devant quelques terroristes et des bâtiments effondrés, tout le monde s'est taillé. C'est grave.

Au Tchad, on y va, on n'y va pas, on y va quand même. On s'arrête au quizième parallèle, au seizième parallèle ! Kadhafi ? « S'il reste, nous restons, s'il part, nous partons ». Crac et hop, dans du beurre. On est parti et Kadhafi fait ce qu'il veut dans ce pays.

Pour le Liban, je ne parle pas de nos quatre-vingt-huit morts et de nos cent vingt blessés. Moi, je suis allé au Liban, peu de temps après l'effondrement des bâtiments, et les parachutistes m'ont dit : « On n'a pas de mission, on est des boxeurs auxquels on a lié les mains dans le dos ; nous sommes des pigeons d'argile ».

Pour le Boeing « descendu », qu'est-ce qu'on pouvait faire ?

Et le terrorisme ? Israël, petit pays de six millions d'habitants est là, le dos au mur. S'il ne réagissait pas comme il le fait, il y a longtemps qu'il serait gommé de la carte. Donc ils ont réagi, mais vous ne les avez pas tellement soutenus, ni dans la presse. Sur la réaction de Reagan, qui a détourné un autre Boeing, rien n'a été dit non plus. Pourtant, c'est ce qu'il faut faire.

Alors, nous, que ferions-nous ? De beaux discours, c'est sûr.

Un de vos leaders socialistes a écrit en 1966 : « Nous avons la force stratégique » Oui ! « La France n'attaque personne » D'accord ! Il disait « Nous sommes attaqués, on presse sur le bouton. Dix minutes après, la France est vitrifiée. Quel est l'homme, put-il s'appeler le général de Gaulle, qui oserait presser sur le bouton ? ».

Monsieur le ministre, que pourrions-nous faire demain, s'il se passait quelque chose, sans les 600 têtes nucléaires en Allemagne et les 250 000 G.I. américains ? Il ne faut pas l'oublier.

Notre force nucléaire doit être maintenue, sans cesse améliorée - c'est ce qu'a fait votre Gouvernement, c'est sûr - mais il ne faut pas s'endormir derrière les kilotonnes, maintenant que vous êtes prêts à mourir pour Mururoa. Et vous savez, monsieur le ministre, que je serais allé avec vous, puisque vous me l'aviez demandé. J'y serais même allé volontiers, mais je rentrais de Bordeaux et j'avais trente-neuf de fièvre. Je savais que le voyage serait crevant et je n'y suis pas allé. D'ailleurs, vous n'auriez pas dû emmener le Premier ministre, parce qu'il est revenu fatigué, il faut bien le dire. (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Notre défense, monsieur le ministre - écoutez-moi bien, c'est mon point de vue - est celle du peuple de France. La véritable dissuasion, c'est la volonté du peuple tout entier : c'est vous, c'est moi, ce sont les hommes et les femmes de France. Les Afghans nous donnent des leçons. Tout reste à faire, monsieur le ministre, surtout pour le réarmement moral de la nation. Je viens de tourner dans soixante-seize villes de France où j'ai « baratiné » des salles de 2 000 ou 3 000 per-

sonnes en parlant du réarmement moral de la nation parce qu'on ne peut pas se relever si, dans un pays, toutes les valeurs fichent le camp : l'insécurité, la drogue, on ne se marie plus, la religion, enfin tout fout le camp !

M. Roland Mazoin. C'est la société capitaliste !

M. Marcel Bigeard. Un pays ne peut pas repartir s'il n'y a pas un signe quelque part.

Il y a des possibilités dans nos réserves. Monsieur le ministre, on libère 270 000 appelés, mettons 250 000 maintenant, tous les ans. Admettons qu'il y en ait 50 000 qui ne soient plus bons à rien ; il en reste 200 000. En cinq ans, cela fait un million de libérés. En dix ans, cela fait deux millions. Ces gens-là qui n'auraient que trente ans, regardez ce qu'ils peuvent faire si on organise des réserves. Les Lorrains se battraient en Lorraine, les autres se battraient ailleurs. Voilà ce qu'il faut faire ! Les Afghans nous le montrent.

Il y a du bon dans ce que dit le général Coppel ; il y a du bon aussi dans ce que vient d'écrire le général Delaunay. Je vais vous le dire : le monde est malade de l'absence de l'Europe. La défense de l'Europe, voilà ce qu'il faut assurer. Le monde est malade de l'absence de l'Europe qui ne progressera demain, comme hier, que sous l'impulsion de la France à condition d'avoir une France qui remue un peu tout le monde.

Il y a tellement à faire dans ce monde où la guerre est partout. Elle est économique, monétaire, scientifique, militaire, alors que nous sommes là à palabrer, à prétendre détenir la vérité, d'un côté comme de l'autre. Je vous le dis, c'est un point de vue strictement personnel.

Delaunay - c'est le général qui a quitté l'armée - vient d'écrire « La foudre et le cancer » où il dit que le pilier central est la reconstitution de nos forces morales. Il écrit encore : « Face à l'atome, à la subversion, la guerre se gagne en temps de paix. » Il a raison !

Il faut aussi lire Coppel, car il y a des choses intéressantes, mais pas tout. Il m'a demandé ce que j'en pensais, et je le lui ai dit. Il voulait que je préface son petit bouquin, je ne l'ai pas fait.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Vous avez bien fait !

M. Marcel Bigeard. Monsieur Aumont, je vous aime bien, et vous êtes le champion de la gendarmerie. Monsieur le ministre, il faut lui donner le commandement en chef de la gendarmerie ! (*Rires.*)

Pour conclure, monsieur le ministre, les armées coûtent cher. Votre budget est de 158 milliards 350 millions. C'est quand même un chiffre. Mais je me pose la question : à quoi servent-elles ? Il y a eu notre départ du Liban avec son cortège de morts, notre fuite du Tchad, nos forces en Nouvelle-Calédonie. Là-bas, combien y a-t-il de gendarmes, combien de paras ? A quoi ont-ils servi ? Ils ne servent à rien, ils regardent. D'après ce qu'on m'a dit, les gendarmes n'avaient même pas le droit de se balader ; peut-être l'ont-ils un peu plus maintenant ?

Notre héritage à nous, c'était quand même Kolwezi, c'était l'intervention au profit de la Mauritanie, c'était le sauvetage de Centrafrique où l'on a remis Dacko en place, mais, surtout, c'était la confiance de nos amis Américains, l'estime de nos alliés.

Monsieur le ministre, ce budget, c'est quand même une somme ! J'ai été quarante ans dans les armées et j'ai connu pire. Quand on a fait le nucléaire, on a négligé complètement le conventionnel. J'ai fait l'Indochine en marchant pieds nus, presque sans ravitailler : on tuait un buffle, on avait la boule de riz dans le tube de bambou. Croyez-moi, j'en ai vu, en quarante ans. Je crois donc que le problème n'est pas là. Ce qu'il faut, c'est retrouver les forces morales, faire comprendre le danger qui est devant nous, essayer de faire de la France une force européenne, ne plus défendre que l'Hexagone mais aller beaucoup plus loin.

Monsieur le ministre, d'après ce que j'ai vu depuis que vous êtes là, d'après ce que je vois, les socialistes n'aiment pas la guerre. Pas plus que moi, mais on l'a faite pendant vingt ans ; pas plus que les amis qui sont là. Mais vous la faites sans la faire tout en faisant et vous nous plongez dedans. Le Tchad, le Liban, tout cela, c'est mal joué. Il ne faut pas y aller. Monsieur le ministre, vous venez de prendre vos fonctions. S'il se passe quelque chose, je vous conseille

de mieux jouer dans l'intérêt de la France et de l'armée. Merci. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Garmendia.

M. Pierre Garmendia. Dès la fin de cette année, diverses missions de défense opérationnelle du territoire auront été transférées à la gendarmerie nationale. Cette mesure s'inscrit, en toute logique, dans la réorganisation de l'armée de terre poursuivie par la loi de programmation 1984-1988. Ainsi, la mobilité des forces terrestres sera accrue.

Le problème était de savoir si la gendarmerie aurait les moyens en hommes, en matériel et au plan de l'organisation, de remplir les tâches nouvelles. Nous constatons heureusement que la gendarmerie voit ses autorisations de programme en forte hausse dans le budget pour 1986.

Il est clair qu'un effort particulier est consenti pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Ainsi, comme vous l'avez confirmé tout à l'heure, monsieur le ministre, pour répondre à M. Aumont nous observons que les achats de carburants pourront s'accroître de 6,8 p. 100 et que les dotations de fonctionnement sont telles qu'elles enregistreront un gain de pouvoir d'achat de 4 p. 100.

Je me réjouis de savoir que cette arme pourra également disposer de moyens nouveaux pour les nouvelles missions. En effet, la gendarmerie bénéficiera d'un transfert de matériels et de personnels de réserve correspondant à ses missions militaires.

Par ailleurs, la gendarmerie a été rétablie dans ses fonctions de police au cours de la législature. Cela est à mes yeux une nécessité, car, comme je vous l'indiquais lors d'un précédent budget, l'un des atouts maîtres de la gendarmerie tient dans sa compétence territoriale et nationale, notamment en matière de police judiciaire.

Les dotations supplémentaires d'équipement qu'a reçues la gendarmerie sont, je le répète, tout à fait justifiées. L'efficacité de ses missions de police administrative et judiciaire tient à la nature de l'arme elle-même et à son implantation dans la population.

De plus, les moyens dont doit disposer la gendarmerie doivent lui permettre d'assumer ses fonctions de police traditionnelles, mais aussi ses missions militaires au sein de la défense opérationnelle du territoire.

Le choix que semblent vouloir faire certains de réduire les missions de police de la gendarmerie me paraît erroné. Le but visé, dans une telle hypothèse, est de remettre en cause l'existence de deux corps de police dont le statut diffère sur de nombreux points.

Chacun sait que la tradition de l'arme et la représentation très positive qu'en ont les Français font de la gendarmerie un instrument de police que je qualifierai de patriotique.

D'ailleurs, l'exemple récent de la Nouvelle-Calédonie devrait nous inspirer. Alors qu'elle avait pour mission à la fois de rétablir l'ordre et de déjouer les tensions qui pouvaient conduire à des affrontements, alors même qu'elle y a complètement réussi, la gendarmerie a été l'objet d'attaques injustes. Aussi, comme l'a déjà fait avant moi le Gouvernement, je tiens ici à rendre hommage à la loyauté et au courage de ses hommes et de ses chefs, et à les féliciter pour la réussite complète de leur mission.

Pour conclure, le renforcement de la gendarmerie, dans le cadre aussi bien de ses missions de sécurité que de ses missions de défense, aura été un des points positifs de l'actuelle loi de programmation militaire, et je m'en félicite.

De plus, je souhaite, avec mes collègues du groupe socialiste, que le renforcement de la gendarmerie, dans le cadre de la défense opérationnelle du territoire, soit une évolution irréversible, et que les exercices de mobilisation décentralisée, qui ont eu lieu au cours de l'année 1985, soient l'amorce d'un système à étendre sur tout le territoire.

C'est, à notre avis, l'une des conditions essentielles, pour que se renforcent encore les liens entre la nation et son armée, axe fondamental à nos yeux d'une véritable défense nationale. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Madame le secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, je dispose de peu de temps, et par conséquent je centrerai mon propos sur l'essen-

tiel, c'est-à-dire sur les forces nucléaires, non les forces dites préstratégiques, qui ne sont que l'accessoire, mais la force nucléaire stratégique proprement dite, la F.N.S.

Vous nous dites, aujourd'hui, monsieur le ministre, après avoir pendant près de vingt ans condamné l'effort de la V^e République : priorité absolue à l'équipement nucléaire. Un chapitre d'un des rapports écrits porte ce titre. C'est hélas ! manifestement faux.

C'est faux d'abord dans les chiffres.

La force nucléaire stratégique aura disposé en 1985, selon votre budget de programme, de 24,588 milliards de francs. Elle disposera de 25,695 milliards de francs en 1986, soit une progression de 4,5 p. 100 en valeur, de 0,5 p. 100 en volume, c'est-à-dire inférieure tant à la progression du budget de la défense qu'à celle du produit intérieur brut telle que prévue par la loi de finances.

C'est faux surtout, eu égard à l'évolution des technologies, qui concerne, d'une part, les progrès éventuels de la détection sous-marine, d'autre part, les conséquences inévitables de l'initiative de défense stratégique du président Reagan.

En ce concerne la détection sous-marine d'abord, c'est vrai que nos six sous-marins nucléaires en service sont, d'une fiabilité à peu près absolue. C'est vrai que nos ingénieurs, nos techniciens et nos ouvriers, que je salue ce soir, s'emploient à faire en sorte que cette crédibilité ne s'atténue pas. Mais on ne peut pour autant déclarer de façon définitive que notre pays est à l'abri d'une découverte qui bouleverserait les données scientifiques actuelles. C'est dire combien il importe de maintenir la complémentarité de nos forces nucléaires et c'est précisément ce que vous ne faites pas, monsieur le ministre.

Nos fusées du plateau d'Albion deviendront de plus en plus vulnérables en raison de la précision sans cesse accrue des missiles adverses. Or, dans le même temps, vous abandonnez - c'est à peu près la seule information que nous retiendrons de ce débat et de la lecture de la presse du soir - le programme du missile S.X., sans vous engager pour autant dans la recherche puis dans la réalisation d'un autre système d'arme.

Mais il importe aussi, face au bouclier spatial que les Soviétiques préparent aussi activement et sans doute avec plus de précocité que les Américains, de multiplier le nombre de nos têtes nucléaires. Cette multiplication suppose la poursuite intensive des recherches dans le domaine fort difficile des têtes multiples et manœuvrantes. C'est précisément ce que vous ne faites pas en abandonnant manifestement le successeur du programme M4, je veux parler du M5, laissant au prochain gouvernement le soin de combler les retards dont vous vous serez rendu responsable.

Au demeurant, devons-nous - question grave - nous contenter de tout faire pour que, quoi qu'il arrive, nos armes nucléaires soient capables de percer les défenses adverses ou bien devons-nous conduire, nous aussi, des études visant à nous doter d'un éventuel bouclier ? Cette démarche est différente en son essence de celle du renforcement de notre force nucléaire stratégique dans la mesure où nous nous trouvons ici sur un terrain strictement défensif.

Devons-nous le faire seuls ? Question sans doute sans objet, eu égard au coût, à la dimension restreinte de notre territoire et à la multiplicité des technologies qu'il importe de maîtriser.

Devons-nous alors nous associer aux propositions américaines ?

Je regrette, monsieur le ministre, que, sur cette question que tous les responsables se posent et doivent se poser, les informations communiquées au Parlement ne lui permettent pas d'étayer sa réflexion. Je trouve en tout cas la réponse du Gouvernement - un « non » définitif - bien sommaire et bien expéditive à l'égard d'un programme qui, je le rappelle, est strictement défensif alors même que notre pays est, grâce à la V^e République, en position infiniment meilleure pour discuter d'égal à égal avec les Américains qu'il ne l'était au début des années 60.

Devons-nous alors préparer notre défense entre Européens ? Personnellement, je le pense, mais à condition de ne pas nous payer de mots, de fixer des objectifs clairs et de mettre un terme à cette impasse que constitue - il faut bien le reconnaître - le programme Euréka dont on nous dit parfois qu'il est l'équivalent de l'I.D.S. américain, quoique sans implication militaire, mais qui ne crée aucune voie de

recherche réellement nouvelle, et qui ne comporte aucun financement vraiment nouveau, programme auquel - il faut bien l'avouer - nos partenaires ne croient guère.

En tout état de cause - et je conclurai sur ce point - un effort aurait un coût important.

Je comprends que nos finances publiques, dans l'état où vous allez les laisser à vos successeurs, vous empêchent d'avoir quelque ambition en ce domaine.

Il convient de revenir quelques instants sur l'état des finances publiques dans ce débat budgétaire.

Après avoir condamné, dans les termes que rappelait tout à l'heure mon collègue François Fillon, les expérimentations nucléaires françaises, vous avez cru, monsieur le ministre devoir effectuer aux côtés de M. Fabius le pèlerinage obligé sur le site de Mururoa. Vous y avez sans doute vu d'énormes conteneurs construits par les ateliers et chantiers de Bretagne. Or, sachez-vous - j'en fais ici ce soir la révélation - que cette entreprise parmi beaucoup d'autres connaît les difficultés financières les plus graves parce que le Commissariat à l'énergie atomique, qui est pourtant un établissement public proche de ces sociétés nationalisées que vous chérissez tant, ne peut plus, faute de moyens financiers, honorer les factures que lui présentent ses sous-traitants ?

Après quelques considérations politico-stratégiques nous voici, j'en suis désolé, revenus à ces problèmes d'intendance. Mais hélas ! ils nous ramènent à cette vérité incontournable, comme dirait M. Pisaní : les socialistes sont aussi prompts à dire tout et le contraire de tout qu'à laisser les affaires de la France dans l'état préoccupant où nous allons les retrouver dans les mois qui viennent. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. André Lejeune. Nous n'avons pas de leçons à recevoir !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Ce discours n'est pas très bon !

M. le président. La parole est à M. Dessein.

M. Jean-Claude Dessein. Madame le secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'armée de terre poursuivra en 1986 l'important effort de modernisation dans lequel elle est engagée.

Les crédits dont elle disposera augmenteront de 5,6 p. 100 par rapport à 1985, c'est-à-dire qu'ils croîtront dans une proportion plus forte que l'ensemble des crédits de la défense. En pouvoir d'achat, ils progresseront de 1,6 p. 100 par rapport à l'exercice en cours.

S'agissant des moyens de fonctionnement, je me limiterai à en souligner les éléments marquants.

En premier lieu, ils permettront une nette remontée de l'activité des forces. Celle-ci sera supérieure de 5 p. 100 à celle qui était programmée pour cette année. Ainsi, le nombre de jours de sortie sera maintenu à 100 et passera à 42 pour les sorties avec matériels organiques. Cette remontée de l'activité sera rendue possible par l'accroissement des crédits d'entretien programmé du matériel et surtout des crédits destinés aux carburants qui, à structure constante, progresseront de 20,2 p. 100.

Les moyens destinés au fonctionnement courant seront maintenus en volume, ce qui permettra d'assurer dans de bonnes conditions la vie quotidienne des unités.

En second lieu, les crédits demandés permettront la mise en œuvre de mesures de justice sociale.

Ainsi, les militaires d'active bénéficieront de la réforme des indemnités pour charges militaires destinées à mieux compenser les conséquences de la mobilité.

Les militaires du rang engagés bénéficieront de la réforme de la solde spéciale progressive, laquelle sera très sensiblement augmentée pour les personnels servant au-delà de la durée légale afin de rapprocher leurs rémunérations du traitement minimum perçu dans la fonction publique. Cette mesure était attendue de longue date. Elle est donc particulièrement bienvenue.

Les appelés verront dès le 1^{er} janvier 1986 leur prêt journalier augmenter de un franc et pour ceux servant dans les forces françaises en Allemagne l'indemnité de séjour sera également augmentée.

Je signale enfin une mesure qui n'a pas d'incidence budgétaire mais qui revêt une très grande importance. Il s'agit de la possibilité désormais offerte aux engagés, dont l'aptitude est reconnue en cours de carrière, de souscrire des contrats longs, ce qui leur permettra d'acquiescer un droit à pension à quinze ans de service.

Ces diverses mesures montrent à l'évidence le souci du Gouvernement d'introduire plus de justice dans la condition des militaires.

A propos du service national, je tiens à rendre hommage à l'action du Gouvernement qui, depuis 1981, s'est efforcé - à mon avis avec succès - d'en revaloriser le contenu. Divers sondages montrent que les jeunes Français, dans leur ensemble, comprennent très bien la nécessité du service national. Nul doute à cet égard que le protocole d'accord signé entre le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la défense nationale porte ses fruits en contribuant à resserrer les liens entre le peuple français et son armée.

Je note enfin avec satisfaction la possibilité nouvelle d'effectuer le service national dans la police. J'y suis d'autant plus sensible que j'avais personnellement évoqué une telle innovation lors du débat budgétaire de novembre 1982.

S'agissant des moyens destinés à l'équipement de l'armée de terre, il me paraît important de souligner l'effort qui sera accompli en 1986 par une augmentation de 7,9 p. 100 des crédits.

La croissance sera particulièrement forte pour les crédits destinés aux principaux programmes qui augmenteront de 27,5 p. 100 et pour les études et recherches qui augmenteront de 18,7 p. 100.

Parmi les commandes de matériels majeurs, on notera la poursuite de la modernisation de nos chars A.M.X. 30 : 91 commandes seront passées en 1986, ce qui en portera le nombre total à 609 depuis le début de la phase de modernisation. L'objectif prévu par la loi de programmation est parfaitement respecté.

On remarquera, en outre, la commande de 30 canons de 155 millimètres, des 100 premiers véhicules blindés légers de la première batterie de drones de reconnaissance, marquant un effort nouveau en matière de renseignement tactique. La capacité de défense aérienne sera renforcée par la commande de 50 missiles sol-air à très courte portée. En 1986, il est notamment prévu de livrer 16 hélicoptères de combat, 118 chars A.M.X. 30 modernisés en version B 2, 36 canons de 155, 266 véhicules de l'avant blindés, 2 500 véhicules tactiques, 46 ponts flottants modernisés et deux systèmes de renseignements.

En ce qui concerne le développement des matériels classiques, les moyens qui seront consacrés aux deux principaux programmes que sont l'hélicoptère et le char futur sont tout à fait adaptés aux besoins. Ils permettront comme prévu l'entrée en service de ces matériels au cours de la première moitié de la prochaine décennie.

La poursuite de l'effort de modernisation de l'armée de terre est donc inscrite de manière très nette dans les crédits pour 1986, et il serait bon que la réalité de cet effort soit reconnue. J'en suis persuadé, tous ceux qui sont sincèrement attachés au fait que notre pays dispose des moyens de son ambition en matière de défense le reconnaîtront. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Mesmin.

M. Georges Mesmin. L'armée française, monsieur le ministre, est atteinte d'un grave malaise, comme le montrent éloquentement les démissions d'officiers supérieurs et les sanctions infligées à d'autres, coupables d'avoir exprimé leurs inquiétudes. Ce malaise prouve que le consensus sur la défense dont on parle souvent est en réalité un mythe.

Le pouvoir socialiste a cassé l'effort de défense. Il a brouillé les idées sur notre doctrine de défense.

C'est la raison pour laquelle l'armée de terre est inquiète.

M. Luc Tinsœu. Vous dites cela sérieusement ?

M. Georges Mesmin. Elle n'est pas la seule, de très nombreux citoyens partagent son inquiétude.

Entre 1976 et 1981, les crédits de paiement des budgets militaires avaient crû annuellement de 4,2 p. 100 en moyenne en francs constants, les autorisations de programme de 6,9 p. 100. Que constatons-nous depuis 1981 ? Entre l'arrivée

au pouvoir de la gauche et 1985, l'accroissement annuel moyen des crédits de paiement est tombé, toujours en francs constants, à 0,2 p. 100, les autorisations de programme, quant à elles, enregistrent une diminution moyenne annuelle de 3,9 p. 100 en francs constants. Ce n'est pas le projet de budget qui nous est présenté pour l'année 1986 qui peut amorcer le redressement : les crédits de paiement prévus augmenteront au mieux de 1,6 p. 100 en francs constants sur la base de l'hypothèse gouvernementale sur l'inflation ; les autorisations de programme, indicatrices des intentions, continueront à diminuer d'un pourcentage analogue à la diminution enregistrée de 1982 à 1985.

Ces chiffres dispensent de toute exégèse : le pouvoir socialiste a cassé l'effort pour la défense engagé et poursuivi sous le précédent septennat.

C'est ce qui explique les constatations que l'on peut faire sur le terrain :

Une armée de terre inquiète de la vétusté de la plupart de ses équipements ;

L'incertitude sur le développement de la composante de la force nucléaire stratégique appelée à remplacer les missiles du plateau d'Albion et les Mirage IV ;

L'incapacité à décider la production de l'arme à neutrons ;

Une marine écrasée par le poids relativement excessif de la force océanique stratégique ;

Une armée de l'air en grave dérive au plan quantitatif, qui va être privée de l'avion de détection basse, indispensable à la défense aérienne ;

Le vide inquiétant de nos programmes, masqué par le fait qu'il faut une dizaine d'années pour sortir un nouveau matériel ; ce qui sort actuellement - comme le système R.I.T.A. dont on parle beaucoup - correspond aux programmes lancés dans les années 75-80, mais on peut légitimement craindre pour les années 90-95 ;

Enfin et sans doute, plus que tout, l'insuffisance dramatique des crédits pour la mise en condition des forces : entretien des matériels et entraînement des hommes.

M. Joseph Pinard. C'est la débâcle !

M. Georges Mesmin. La réalité de la défense de la France, après cinq années de pouvoir socialiste, c'est la dégradation de l'effort, c'est un appareil militaire diminué, compromis peut-être dans sa capacité et dans sa disponibilité.

Voilà ce que vient de rappeler l'un des plus brillants de nos officiers, le commandant de la première division blindée, en lançant, avec courage, le signal de détresse que l'on sait.

Que constate-t-on par ailleurs en matière de doctrine ou, plus largement, de politique générale de défense ? On prêche l'équilibre entre l'Est et l'Ouest, mais on dénonce simultanément « les deux hégémonies » ; pas plus tard que le 27 octobre, lors de son face-à-face avec M. Chirac, le Premier ministre a encore prôné l'équidistance entre « les deux blocs » !

Le Président de la République a appelé à « l'harmonisation » des défenses de la France et de la République fédérale d'Allemagne, mais rien de sérieux n'a été entrepris et, en proclamant l'intangibilité de la position « particulière » de la France, on rend toute harmonisation impossible.

On tient cycliquement un discours atlantiste ou européen, mais on se replie dans le même temps sur un sanctuarisme, qui en est un peu le contraire.

La force d'action rapide est destinée à participer, éventuellement, à la défense commune, mais la 1^{re} armée se replie sur le rôle « d'avertissement ultime », illusoire et de plus contraire à une solidarité minimale avec nos alliés.

M. Luc Tinsœu. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Georges Mesmin. Je voudrais bien terminer.

M. le président. Monsieur Mesmin, vous ne voulez pas céder la parole à M. Tinsœu ?

M. Georges Mesmin. Non !

M. Joseph Pinard. Niet ! Le XVI^e résistera jusqu'au bout !

M. Georges Mesmin. Que signifie le hautain refus de participation à l'I.D.S. américaine, alors que ce n'est pas celle-ci qui met en question à terme les conditions de notre dissuasion, mais plutôt ce que j'appellerai l'I.D.S. soviétique. Nous trompons-nous une fois de plus d'adversaire ?

Le bilan de près de cinq années de pouvoir socialiste est mauvais. La tâche à entreprendre en 1986, si les Français, comme je l'espère, confient à une autre équipe la responsabilité des affaires du pays, sera rude.

S'agissant de politique proprement militaire, il va falloir appeler les Français à reprendre l'effort pour leur défense : un pouvoir qui n'oserait le faire - et ce sera difficile - tromperait le pays sur les enjeux en cause, qui sont leur indépendance et leurs libertés.

S'agissant de politique générale de défense, il va falloir sortir de la contradiction, choisir le réalisme contre l'illusion, la solidarité contre le repli, le mouvement contre l'immobilisme. Sans qu'il soit question de mettre en cause son concept de dissuasion « stratégique », d'essence nucléaire, lié à la défense de ses intérêts vitaux, la France devra afficher sa volonté de répondre sur les avants de l'Europe avec ses armes classiques et, si nécessaire, nucléaires tactiques, à une agression éventuelle dès ses premières manifestations.

Effort et solidarité, absents depuis cinq ans de la démarche française, sont la condition du redressement et du renouveau de notre défense.

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense. Comme disait M. Daillet l'année dernière, c'est du comique troupier.

M. Emmanuel Hamel. Le sujet est trop grave pour se prêter à de telles remarques !

M. le président. La parole est à M. Pignion.

M. Lucien Pignion. Monsieur le ministre, changeant de registre, je vais revenir sur le sujet qu'a abordé mon collègue et ami Pierre Lagorce : l'activité et l'avenir de l'U.E.O.

Après avoir entendu M. Mesmin, on peut se demander si la France est isolée et si elle a une place dans le concert des nations, particulièrement au sein de l'Europe. Ne croyez pas, monsieur le ministre, que je me trompe de ministère. Je sais que les crédits de l'U.E.O., qui sont très insuffisants en cette période d'austérité généralisée, dépendent du ministère des relations extérieures.

Si je m'adresse à vous ce soir, c'est parce que la déclaration de Rome du 27 octobre 1984, publiée à l'occasion du trentième anniversaire du traité de Bruxelles modifié et de la session extraordinaire qui a marqué l'événement, stipule que le conseil des ministres - le Conseil, comme l'on dit habituellement - pièce maîtresse de l'U.E.O., se réunira à l'avenir normalement deux fois par an au niveau des ministres. Ces réunions rassemblent les ministres des affaires étrangères et, ce qui est nouveau, les ministres de la défense, mais il a été précisé que des rencontres séparées pourraient avoir lieu.

L'objectif est une réactivation, une revitalisation de l'U.E.O. Mais qui dit participation dit fonctionnement et donc crédits. Je suppose que des crédits ont été prévus pour la mise en œuvre de ces nouvelles procédures.

Par ailleurs et compte tenu des préoccupations exprimées maintes et maintes fois par l'assemblée de l'U.E.O. au regard des questions de défense et de sécurité européenne ainsi que d'harmonisation des armements, sans oublier la réponse à apporter à l'I.D.S. par la recherche au niveau des technologies émergentes, il appartient au ministre de la défense de résoudre les problèmes tant sur le plan de la doctrine - on y a fait allusion à plusieurs reprises - que sur le plan des applications strictement militaires de notre politique de défense. Cela est vrai même si la partie diplomatique de ces questions est traitée au niveau des ministres des affaires étrangères ou de la représentation permanente à Londres. A cet égard, j'aimerais, monsieur le ministre, que vous m'apportiez des précisions sur les points suivants.

Comment envisagez-vous notre participation aux discussions de caractère nouveau qui vont s'établir au niveau du Conseil ?

Sous quelle forme aura lieu la coordination toujours plus étroite et toujours plus nécessaire entre votre ministère et celui des relations extérieures compte tenu - je le répète - des perspectives nouvelles clairement affirmées par la déclaration de Rome ?

Enfin, pour répondre aux préoccupations exprimées par certains, j'aimerais que vous donniez quelques indications sur l'évolution des crédits qui sont affectés au groupe européen indépendant de programme.

Le G.E.I.P., dont la réunion à La Haye, en novembre dernier, a été marquée par une volonté de relance, travaille sur plusieurs projets importants comme le char lourd de combat, le missile sol-air qui remplacera le *Roland*, l'avion de transport qui succédera au *Transall*, plus trente-sept projets pour une coopération. Il a créé plusieurs groupes de travail sur des sujets essentiels comme la recherche sur les « 3 C » - les communications, le commandement et le contrôle - dans laquelle la France a pris une part très active puisqu'elle a créé, au mois de juin dernier, un groupe de travail spatial dont l'objectif est d'améliorer ce type de coordination par le biais des nouvelles techniques spatiales. Mon ami Jean-Yves Le Drian retrouvera peut-être là des crédits dont il se demandait sur quelle ligne ils figuraient.

Le G.E.I.P. publie bien chaque année des communiqués, à l'issue de ses réunions ministérielles, mais le Parlement français devrait être, me semble-t-il, informé plus régulièrement des travaux spécifiques de la France au sein de cet organisme.

Par ces quelques questions et observations, que vous pourrez peut-être juger hors sujet, monsieur le ministre, j'ai voulu évoquer quelques-uns des aspects de l'activité de l'U.E.O. dont M. Lagorce et moi-même tenons régulièrement au courant nos collègues dont nous sommes, avec d'autres, les délégués.

Avant de terminer, je voudrais dire quelques mots, avec la réserve qui convient, sur la visite que les membres de la commission de l'U.E.O. que j'ai l'honneur de présider ont effectuée - cela n'était pas arrivé depuis trente ans - chez les forces françaises stationnées en Allemagne, et plus précisément auprès de la première armée et du deuxième corps d'armée. Je dois dire que je regrette vivement de ne pas avoir vu le premier ! Si mes collègues le désirent, ils peuvent se procurer le rapport établi par un collègue britannique, le docteur Maurice Miller, qui fait l'éloge des forces françaises, de leur préparation, de leur combativité et de leur disponibilité. Je peux citer les noms du général de Llambay et du général Houdet qui nous ont accueilli remarquablement. Nous n'avons manqué d'aucun détail. Il m'est agréable ce soir, après tout ce que nous avons entendu et après certaines déclarations plus ou moins bien venues, de le souligner.

J'ajouterais, pour ceux qui nous ont reproché notre désintérêt pour le désarmement, que cette même commission a réalisé une autre première, à mon initiative, en se rendant à la conférence permanente du désarmement qui se tient à Genève ; je pense que le rapport qui suivra retiendra toute votre attention, monsieur le ministre. Ainsi tout le monde sera satisfait : à la fois ceux qui veulent une armée digne et forte, musclée et avec les gestes à l'appui, et ceux qui souhaitent que la France soit une pionnière dans le domaine du désarmement. Les deux choses ne sont pas incompatibles, vous le savez bien. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Monsieur le ministre, j'aborderai deux sujets qui n'ont pas encore été traités au cours de ce débat bien qu'ils me paraissent très importants : le renforcement de l'esprit de défense et la situation des militaires qui entreprennent une seconde carrière.

L'excellent rapport de Mme Florence d'Harcourt sur la défense civile commence par cette citation de Thucydide : « La force de la cité n'est pas dans ses vaisseaux, ni dans ses remparts, mais dans le caractère de ses citoyens. » C'était bien déjà d'un esprit de défense dont il s'agissait, de cette conscience que tout citoyen devrait avoir de l'impérieux besoin de défense pour la nation et de la part qu'il peut et doit y prendre.

Défense militaire et défense civile constituent un tout et l'esprit de défense apparaît comme un élément essentiel du civisme.

Comment associer dans ce pays toutes les ressources humaines à la création de cet esprit de défense qui doit être dynamique et non statique ? Déjà, des actions « armée - jeunesse » sont conduites dans les lycées auprès des élèves, à la suite de la convention entre l'éducation nationale et le ministère de la défense et, bien entendu, tous nos jeunes font le service national. Mais, quand ils en reviennent, sont-ils vraiment imprégnés de l'esprit de défense ? Quant aux militaires de réserve, ils devraient aussi jouer un rôle actif dans ce domaine.

Faire converger nos moyens humains et nos moyens matériels pour développer cet esprit de défense dans la population est une action essentielle qu'il faut promouvoir et qui doit retenir notre attention.

J'en viens à la situation des militaires qui veulent entreprendre une seconde carrière. Est-ce encore possible ? La question est posée. Dans nos trois armes - terre, air ou mer - les cadres doivent de plus en plus faire preuve d'une grande technicité. Or, compte tenu du resserrement de la pyramide des grades, il y aura logiquement de plus en plus de militaires qui souhaiteront entreprendre une seconde carrière dans le civil. Pourtant, de ce point de vue, nous constatons une certaine incohérence. D'un côté, on prend des mesures pour inciter au départ les cadres de l'armée et, de l'autre, on prend des dispositions restrictives qui font obstacle à leur reclassement dans le civil.

Certes, notre armée a besoin de renouveler ses hommes, mais il serait stupide de stériliser les intelligences, les compétences et les énergies dont notre pays a le plus grand besoin. Je prendrai l'exemple de l'armée de l'air, où le personnel navigant est obligé de prendre sa retraite à un âge qui n'est pas très avancé : il serait dommage qu'il ne puisse pas faire profiter de ses compétences, acquises après un long effort, notre économie qui a besoin d'ingénieurs et de techniciens de haute qualité.

Dans le civil, les anciens militaires sont, le plus souvent, contrairement aux idées reçues, des pourvoyeurs d'emplois. Il est de l'intérêt du pays que ces anciens militaires continuent à servir leur pays comme agents économiques précieux voire, parfois, irremplaçables étant donné leur haute technicité.

Mais voilà, la future loi sur les cumuls dits « abusifs » va porter gravement atteinte à la liberté du travail et au reclassement possible des anciens cadres militaires, officiers ou sous-officiers supérieurs ayant une haute qualification.

M. Emmanuel Hamel. Cela changera l'année prochaine !

M. Jean Briane. Si l'on appliquait ce texte, il y aurait rupture de contrat pour les militaires à qui l'on avait indiqué clairement les conditions dans lesquelles ils pourraient entreprendre une deuxième carrière dans le civil. Les employeurs potentiels renonceraient à recruter des militaires pour ne pas encourir les pénalisations extrêmement lourdes qui ont été inscrites dans le projet.

Pourtant, si l'on regarde de près la situation des foyers militaires, on constate que le pourcentage de ceux qui perçoivent un double salaire, et ultérieurement une double retraite, n'est que la moitié de la moyenne nationale, ce qui s'explique par les servitudes de la condition militaire au premier rang desquelles figure la mobilité.

Monsieur le ministre, les dispositions qui ont été prises sont négatives. Il faudrait une fois pour toutes faire sauter le mythe du cumul chez les militaires et cesser d'en faire un slogan trop facile qui dresse les uns contre les autres des catégories de Français qui sont toutes attachées au plein emploi et à la justice. Ainsi que je l'ai expliqué tout à l'heure, ce n'est pas en empêchant ces cadres de haut niveau de rentrer dans l'économie française que l'on résoudra le problème de l'emploi.

J'attends donc, monsieur le ministre, votre réponse sur ce grave problème qui crée un malaise et des inquiétudes chez les cadres militaires de notre pays.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le président, madame le secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion du budget de la défense est un moment privilégié pour débattre de notre stratégie et des matériels qui équipent ou équiperont nos armées. Je m'attacherai, pour ma part, aux hommes et aux femmes, sans lesquels il serait impossible de moderniser nos armées, d'accroître leur efficacité et d'approfondir les liens avec la nation.

L'une des dispositions essentielles de la loi de programmation militaire prévoyait la réduction progressive des effectifs, pour les militaires, de 32 000 hommes. Le resserrement est plus qu'à moitié exécuté à la fin de 1985. L'économie nette réalisée entre 1984 et 1986 est supérieure à 1,8 milliard de francs.

Cette réduction des effectifs a porté essentiellement sur les grades de début de chaque hiérarchie. Elle ne nuit donc en rien aux déroulements de carrière. Mais cette évolution apporte à ceux qui entrent aujourd'hui dans la carrière militaire la perspective d'un avancement plus rapide. Nous sommes d'ailleurs nombreux sur ces bancs à souhaiter que le déroulement des carrières soit encore amélioré, mais nous connaissons aussi les contraintes.

Il ne faudrait pas limiter à ce seul aspect de la déflation la politique menée pour les personnels civils et militaires.

Concernant les personnels militaires, je ne rappellerai pas les efforts entrepris depuis plusieurs années pour la concertation, le toilettage du règlement de discipline générale, l'amélioration de la couverture des risques encourus par les militaires.

Une volonté de concertation et de progrès social accompagne la recherche d'une plus grande efficacité, qui ne peut être assurée qu'au prix d'une grande disponibilité, d'une discipline individuelle et collective consentie, mais particulièrement marquée.

Une volonté existe également de développer sans cesse la qualité des hommes et des femmes, officiers ou sous-officiers. S'il fallait poursuivre l'effort de formation permanente des personnels, il était aussi impératif de privilégier la formation initiale des cadres officiers et sous-officiers. Il faut donc continuer à ajuster les niveaux de recrutement à ceux des carrières proposées en tenant davantage compte de l'amélioration du niveau culturel des jeunes Français.

Cela s'est traduit par la réforme de l'E.S.M., l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, et de l'E.M.I.A., l'école militaire inter-armées. Une première promotion vient d'achever le nouveau cycle de sa formation initiale. Peut-on en tirer déjà des conclusions ? Cela se traduit aussi par des programmes renforcés dans les disciplines scientifiques à l'Ecole de l'air et à l'Ecole navale. Plusieurs décisions importantes ont également été prises pour améliorer l'encadrement de la gendarmerie.

Concernant les sous-officiers, le ministère de la défense s'est fixé un double objectif : d'une part, doter l'armée de terre de sous-officiers « techniciens » de haut niveau ; d'autre part, valoriser l'ensemble du corps des sous-officiers en réservant 50 p. 100 des places offertes au recrutement annuel à des jeunes titulaires d'un baccalauréat.

En ce qui concerne la gendarmerie, la formation initiale a été allongée et portée de six à huit mois en 1984 et, simultanément, des mesures ont été prises pour améliorer la formation professionnelle des sous-officiers.

Les réformes entreprises pour mieux adapter l'enseignement militaire aux compétences des élèves et aux besoins des armées ont concerné la plupart de nos écoles. C'est ainsi 3 p. 100 du budget, je crois, qui seront consacrés à la formation.

Depuis 1981, nous n'avons cessé d'insister sur l'importance du rôle tenu par les 140 000 civils qui travaillent au sein de la défense.

La concertation, sous toutes ses formes, a été l'un des soucis permanents de tous les responsables de votre ministère depuis 1981, mais il faut aussi que cette démarche soit celle de tous nos établissements quels qu'ils soient. Comme les autres secteurs, aujourd'hui, chaque syndicat représentatif, par exemple, peut organiser une réunion d'information destinée à l'ensemble du personnel.

Je ne reviendrai pas sur les décrets dits « salariaux ». Conformément aux engagements, ces décrets de 1951 et 1967, suspendus en 1977, ont été intégralement rétablis en octobre 1981, ce qui a permis de maintenir intégralement le pouvoir d'achat des ouvriers de la défense.

Je ne reviendrai pas non plus sur la titularisation des contractuels des basses catégories ou sur l'amélioration des congés d'ancienneté.

Je voulais simplement insister sur le rôle tenu par les personnels civils de la défense qui, comme les militaires, mais sous un autre statut, participent à la défense de notre pays.

Revenons aux personnels militaires.

Si l'on veut avoir une armée jeune, il faut limiter l'âge d'activité. Dès lors, l'accès à une seconde carrière civile devient une obligation.

L'aide à la réinsertion professionnelle s'impose donc. Elle peut prendre plusieurs formes : la reconduction des modalités de la loi du 2 janvier 1970, le maintien des articles 5 et 6 de

la loi du 30 octobre 1975, l'établissement d'un "contrat long" pour certains militaires de rang engagés ou encore, comme vous l'avez fait récemment, la relance de l'activité des officiers conseils. Mais il faut noter qu'en général, la réinsertion dans une carrière civile se passe bien lorsqu'il s'agit de personnels qualifiés ; par conséquent, notre volonté d'avoir dans l'armée de terre des sous-officiers mieux formés devrait, à terme, améliorer cette intégration dans le civil, lorsqu'elle devient nécessaire.

Avant de conclure, monsieur le ministre, je voudrais vous poser deux questions sur des sujets tout à fait différents.

Premièrement, concernant la défense opérationnelle du territoire, pouvez-vous nous donner des précisions sur l'organisation actuelle - et notamment la composition - des brigades constituées par zone de défense ?

Deuxièmement, dans le cadre de la décentralisation, je pense qu'il conviendrait de rappeler à l'opinion publique et aux élus les compétences des préfets, commissaires de la République, en matière de défense. Je ferai d'ailleurs la même remarque à votre collègue, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, qui est concerné par la défense civile.

En conclusion, je voudrais rappeler l'adhésion des Françaises et des Français à la politique de défense. Les mesures en faveur des personnels civils et militaires de la défense, que je viens de rappeler, montrent qu'ils n'ont pas été oubliés dans l'effort qu'a fait le pays, et ce, nous en sommes bien conscients, dans une conjoncture difficile. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Jean Combasteil. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Combasteil, pour un rappel au règlement.

M. Jean Combasteil. Monsieur le ministre, je viens de prendre connaissance d'une dépêche indiquant que le Président de la République a annoncé, au cours d'une conférence de presse, que la France participerait à la construction de l'avion de combat européen. Nous avons parlé ce soir de ce projet. Nous avons dit les uns et les autres ce que nous en pensions. J'aimerais savoir ce qu'il en est et sur quelle base on a fait ce choix, en regrettant tout de même que nous n'ayons pas eu cette information ce soir et en souhaitant en tout cas qu'elle nous soit donnée le plus rapidement possible.

M. le président. Mon cher collègue, il s'agit non pas d'un rappel au règlement mais d'une question anticipée. Je pense que M. le ministre y répondra tout à l'heure.

La parole est à M. Hubert Gouze.

M. Hubert Gouze. Prolongeant la politique engagée depuis 1981, votre projet de budget pour 1986, monsieur le ministre, retient deux priorités, le maintien de la primauté de la force nucléaire de dissuasion, primauté que personne ne conteste dans cette assemblée, et la réaffirmation du rôle de la force d'action rapide, conçue pour être le "fer de lance" de l'armée de terre, en Europe et outre-mer.

Mon intervention, au nom du groupe socialiste, portera sur ce dernier thème.

En présentant la force d'action rapide, votre prédécesseur, M. Charles Hernu, disait que, profitant des mutations technologiques les plus récentes, elle constituait une innovation majeure dans notre système de défense. Mais il ajoutait aussitôt : « cette novation a parfois été mal comprise ou sous-estimée ».

Si j'en crois les critiques émanant des rangs de l'opposition, il vous faut, monsieur le ministre, à votre tour, enfoncer le clou !

Pour aller à l'essentiel, dans le cadre de cette brève intervention, nous devons nous poser deux questions : la force d'action rapide, dans sa conception même, correspond-elle aux nécessités de notre défense au niveau de nos forces classiques ? Les moyens dont dispose la force d'action rapide, à travers ses diverses composantes, répondent-ils aux objectifs fixés ?

Première question : la force d'action rapide est-elle adaptée aux nécessités de notre politique de défense ? Constatons simplement que l'évolution de la situation internationale exigeait un accroissement et une diversification des moyens d'intervention à la mesure d'une grande puissance soucieuse

de préserver son indépendance. La principale qualité de la force d'action rapide réside dans sa disponibilité immédiate. A tout instant, elle peut intervenir sur le champ de bataille européen pour préserver les frontières de l'Hexagone ou servir hors d'Europe, outre-mer, là où les intérêts de la France sont en jeu. Sa polyvalence, dont on semble douter sur les bancs de l'opposition, est une nécessité. Les unités qui composent la force d'action rapide ne peuvent avoir « d'espace d'action prédéterminé » comme le rappelait Charles Hernu.

La question revient à se demander si notre pays, compte tenu de ses moyens et de ses intérêts, pourrait se payer le luxe, si je puis dire, d'avoir une force d'action rapide pour la défense du territoire national et une force d'action rapide pour l'outre-mer. Si l'on ne veut pas privilégier, ou plutôt sacrifier, l'un des éléments au détriment de l'autre, il faut bien que la F.A.R. remplisse l'une et l'autre de ces deux missions qui, au demeurant, sont politiquement inséparables.

Mais alors, seconde question, les moyens mis en œuvre correspondent-ils aux objectifs fixés ?

La loi de programmation et votre projet de budget pour 1986 prévoient le renforcement de nos moyens classiques. Ainsi, l'armée de terre consacrera environ 900 millions de francs au développement de deux programmes importants d'armement : la mise au point de son nouveau char de combat, successeur de l'AMX 30, avec un nouveau blindage et une meilleure efficacité de tir, et le développement de l'hélicoptère d'appui et de protection destiné au combat antichar et à la lutte contre d'autres hélicoptères. En outre, l'armée de terre sera autorisée à commander des véhicules blindés légers qui commenceront d'équiper les unités de la F.A.R.

J'en viens à présent au problème de la place de l'arme blindée dans le dispositif militaire de la F.A.R. Quelques-uns de nos collègues de l'opposition vous ont interpellé sur ce sujet, monsieur le ministre. Constatons, sans esprit de polémique, que, pour beaucoup de techniciens ou réputés tels de l'art militaire, le char représente encore la pièce maîtresse d'une éventuelle bataille en Europe, une sorte de panacée.

M. Jean-Marie Daillet. On n'a jamais dit cela !

M. Hubert Gouze. Le traumatisme de juin 1940 pèse encore dans notre réflexion.

S'agit-il d'une querelle de spécialistes, au demeurant parfaitement compréhensible, ou, plus simplement, d'un conflit de nature politique ?

Il est vrai que la réorganisation de l'armée de terre proposée par le Gouvernement et mise en œuvre par votre prédécesseur, à qui je veux rendre hommage pour la clarté de ses choix et l'opiniâtreté avec laquelle il les a mis en œuvre, a provoqué quelques interrogations parce qu'on a eu du mal à accepter l'idée que le couple « char-hélicoptère de combat » soit désormais l'élément essentiel du champ de bataille terrestre.

Le problème de la place de l'arme blindée et de son avenir dans le dispositif militaire français était posé à travers les choix de la loi de programmation militaire. Le débat technique a reçu une réponse. Reste la dimension politique. L'échec, d'abord en 1980, puis en 1983, du projet de char franco-allemand rend plus difficile une coopération militaire entre nos deux pays au niveau des équipements, mais peut-on, à ce niveau de la discussion et sur ce problème particulier, réduire les choix de notre politique de défense aux seules considérations d'une coopération franco-allemande, certes souhaitable, mais qui privilégie le champ de bataille européen alors que nos obligations et nos ambitions, celles d'une grande puissance, débordent largement ce cadre ? Fidèles aux engagements de la France dans le monde, le Gouvernement et sa majorité ont fait depuis 1981 un autre choix. L'opposition, jusqu'à ce jour, n'en a pas fait d'autres à notre connaissance. Si c'était le cas aujourd'hui, pour la clarté de nos débats, il faudrait qu'elle le dise nettement.

M. Jean-Marie Daillet. Nous nous sommes expliqués !

M. Hubert Gouze. La dissuasion nucléaire constitue le pilier essentiel et permanent de notre système défensif. A ce titre, elle mobilise une part importante de notre budget de défense. La modernisation des armes classiques ne peut donc être conçue qu'en termes de choix prioritaires. Quant à la modernisation de notre arme blindée, la comparaison faite

avec la République fédérale d'Allemagne, qui n'a ni les mêmes contraintes géographiques, ni donc les mêmes obligations que nous, ne peut être sérieusement retenue.

Pleinement opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 1985, la force d'action rapide a pu expérimenter une partie de ses moyens, à la fois sur les théâtres d'intervention extérieurs et à l'occasion d'exercices interarmées. Pourriez-vous, monsieur le ministre, préciser quels enseignements vous tirez de l'exercice « Farfadet » et de la grande manœuvre « Fartel » engagée très récemment dans le Sud-Est de la France ?

Pour prolonger ma question, monsieur le ministre, je ferai référence aux actions que nous avons menées au Tchad et au Liban.

Ces interventions ont mis en lumière la disponibilité de nos troupes et l'efficacité de la coopération interarmées. Elles ont également mis en évidence la nécessité de moyens aériens performants et l'obligation de disposer d'une couverture radar adaptée.

M. Jean-Marie Daillet. Eh oui !

M. Hubart Gouze. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que la force d'action rapide serait nettement plus crédible si elle disposait de moyens nouveaux, d'une part pour la vérification du renseignement sur le terrain, par satellite d'observation par exemple, d'autre part dans le domaine du transport aérien ? Certes, les capacités de franchissement du Transall ont été sensiblement améliorées, mais ne doit-on pas rapidement trouver une solution de remplacement ?

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Hubart Gouze. Vous poursuivez, monsieur le ministre, la politique mise en œuvre par votre prédécesseur. Nous vous faisons confiance pour l'appliquer et c'est avec sérénité que le groupe socialiste votera votre projet de budget pour 1986. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Pinard.

M. Joseph Pinard. Monsieur le ministre, le budget de la défense est affaire de crédits, mais les moyens ne suffisent pas. Il faut aussi qu'il y ait volonté de défense pour qu'il y ait crédibilité.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Joseph Pinard. Cela passe d'abord par la formation des citoyens.

Le protocole d'accord du 23 septembre 1982, passé entre le ministère de la défense et celui de l'éducation nationale, affirme :

« L'esprit de défense est une attitude civique qui n'est pas limitée aux activités militaires. »

Il précise :

« Activités d'enseignement :

« Les deux ministères entameront une réflexion sur les différents domaines qui, au sein des activités scolaires ou éducatives, peuvent concourir au développement de l'esprit de défense au-delà de la simple connaissance des événements et activités militaires.

« Cette réflexion aura pour but, notamment, de situer dans le processus éducatif les éléments de connaissance et les moments de formation qui peuvent donner au futur citoyen les outils de sa propre réflexion. »

Dans le respect de la neutralité politique, compte tenu des travaux récents des chercheurs, il serait bon que, dans les programmes d'histoire des classes de terminale, on rappelle deux choses : d'une part, l'action des défaitistes, qu'ils aient été de droite - et ils disaient : plutôt Hitler que le Front populaire - ou de gauche et ils disaient : plutôt la servitude que la guerre, parce que de la servitude on en sort et que de la guerre on n'en revient pas - ; d'autre part, la logique infernale qui a conduit nombre de ces défaitistes - il y a eu d'heureuses exceptions - à la pire collaboration avec le nazisme. »

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Joseph Pinard. Il faut être précis dans le vocabulaire. Le mot « pacifisme » recouvre, un peu trop pêle-mêle, ces défaitistes et ceux qu'on pourrait appeler les « alternatifs »,

qui développent d'autres conceptions de la défense - je pense à des hommes aussi différents que Pierre Sudreau, Jean Toulat et Jean-Marie Muller.

Par rapport aux contrepropositions faites, il ne suffirait pas de réagir en disant qu'elles sèment inutilement le doute. Je crois qu'elles ont l'avantage d'amener responsables des armées et responsables politiques à sans cesse affiner leur argumentation, leurs analyses, au service des choix faits pour la nation en matière de concept de défense, de stratégie générale, de politique d'armement, avec les implications budgétaires que cela impose.

Je crois que certaines interpellations nous obligent tous à ne pas nous installer dans le confort de certitudes, alors que les données techniques et stratégiques évoluent avec une rapidité déconcertante.

Cette rapidité risque de conduire à une sorte de démission de l'opinion face à la complexité des problèmes : le citoyen qui cherche à comprendre n'a pas encore forcément intégré les conséquences de l'usage éventuel de la bombe à neutrons qu'il est déjà appelé à réfléchir sur l'I.D.S. Les données humaines aussi sont bouleversées : comment, par exemple, ne pas reconnaître aujourd'hui le caractère prophétique des propos tenus il y a dix ans par M. McNamara à propos de l'explosion urbaine du tiers monde : « Si les villes ne s'attaquent pas à la pauvreté de façon constructive, la pauvreté s'attaquera aux villes de façon destructive. » C'est peut-être là que se situent les plus graves germes des conflits de demain.

Un énorme effort de vulgarisation s'impose donc. Celui qui est entrepris par l'I.H.E.D.N., l'institut des hautes études de la défense nationale, est remarquable : 8 000 stagiaires depuis sa création par le décret du 30 janvier 1948, 3 000 membres des associations régionales d'auditeurs, cela représente un gros travail. On pourrait m'objecter que les moyens utilisés ne relèvent pas de ce budget, mais, précisément, la discussion des crédits de la défense est l'occasion de dévoiler, de rappeler qu'il n'y a pas qu'un débat sur le montant des crédits, sur les possibilités techniques qui en découlent, mais que tout cela, qui est certes primordial, doit être rattaché à l'effort indispensable de compréhension par les citoyens.

Pendant longtemps, procédant par comparaison, on a reproché à notre enseignement technique de former des officiers supérieurs et de ne pas s'occuper des sous-officiers.

On pourrait de même dire que le travail exigeant réalisé par l'I.H.E.D.N. permet à des cadres civils de dominer les grands problèmes. Mais reste tout le travail à faire en direction du grand public. Il ne s'agit pas d'une mise en condition, mais d'initiation, de réflexion. Et c'est peut-être parce qu'il existe un certain manque - malgré les louables efforts du S.I.R.P.A. - que nous avons eu droit à l'émission d'Yves Montand sur laquelle je ne porterai pas de jugement, me contentant de poser le problème. La défense implique des choix - controversés, on l'a bien vu ces jours derniers - qui ont pour but d'assurer l'indépendance nationale. Si la nation n'adhère pas à cet ensemble, par démission devant la technicité des problèmes, c'est la fiabilité de notre défense qui s'en trouve atteinte. Une vulgarisation qui soit accessible dans un univers médiatique de plus en plus marqué par la course à la facilité et au sensationnel : voilà un rude défi, mais qu'il faut relever.

J'en viens brièvement à une dernière réflexion : quels sont les liens entre l'efficacité de la défense et le consensus de la nation ? Cette question est difficile. Je voudrais simplement déplorer à ce sujet que, pour une partie de la droite, la gauche soit considérée comme inapte par nature à assumer les responsabilités de la défense, de l'indépendance nationale. Cette excommunication *a priori* justifie, aux yeux de certains, le recours à tous les moyens, et ce à des fins politiciennes.

La critique est certes nécessaire. Lorsqu'elle émane de responsables militaires elle obéit d'ailleurs à des règles qui doivent être respectées tant qu'elles ne sont pas abrogées. Grandeur et servitudes !

Mais il nous faut être lucides : les procédés du groupe Hersant pour tenter de déstabiliser notre défense et, par voie de conséquence, le Gouvernement de la nation sont inquiétants.

Quand, à propos de la publication du livre *Opération Manta* - publication qui a entraîné le jour même le dépôt d'une plainte pour diffamation et injure par M. Henu, votre prédécesseur - le *Figaro Magazine* publie, sous le titre « Sa mise aux arrêts provoque la colère de l'armée : le coup has

de Quilès contre Spartacus », un article visiblement destiné à semer le trouble, à cultiver la zizanie, on n'est plus en manœuvres militaires, on est en pleines manœuvres politiques !

Il en va de même quand on jette de l'huile sur le feu à propos de la gendarmerie en Nouvelle-Calédonie. Comme il est facile - quand des années d'immobilisme ont conduit nombre de Canaques, qui, en 1965, demandaient de modestes réformes à celle qu'ils appelaient avec respect la « Mère Patrie », à prendre des positions indépendantistes dès 1975 - de crier à la démission, alors que la gendarmerie s'efforce, en usant de trésors de patience, d'éviter les heurts malgré les provocations, d'empêcher l'engrenage des vengeances et de la violence ! Comme il est facile de lancer des campagnes s'appuyant sur le besoin de sécurité pour diffuser des « bobards » sur le manque d'essence qui, paraît-il, paralyserait nos brigades de gendarmerie en métropole !

Tout cela peut troubler une partie de l'opinion. Il est si commode d'exploiter la peur, cette mauvaise conseillère. Les patrons d'une certaine presse devraient réfléchir à ce qu'écrivait Marc Bloch - un officier, qui fut sans doute le plus grand de nos historiens contemporains. Dans *L'Étrange Défaite*, analysant le traumatisme de 1940, il rapporte ce qui est plus qu'une anecdote : « Au temps où la Belgique venait de rejeter l'alliance au profit d'une neutralité tristement fallacieuse, un ami bruxellois me disait : " Vous ne vous imaginez pas le mal qu'ont fait à votre cause vos grands hebdomadaires. Ils proclament, chaque semaine, que vous êtes pourris. Que voulez-vous ! On les croit. " »

La leçon mériterait d'être méditée. En effet, il y a une sorte de paradoxe : les spécialistes étrangers reconnaissent l'effort qui est fait alors que les querelles intestines atteignent parfois un véritable degré de guerre civile.

Dans une démocratie, interpellations et suggestions sont nécessaires et utiles, dans le domaine de la défense, comme dans tous les autres secteurs vitaux de la vie de la nation.

M. Emmanuel Hamel. Vous en convenez !

M. Joseph Pinard. Mais quand le principal organe de la presse Hersant titre ce matin à propos de ce budget : « Il faudra dix ans pour corriger les erreurs socialistes », on retrouve le sempiternel procès d'intention, répété comme une litanie destinée à conditionner un secteur de l'opinion publique.

Face à cette attitude de dénigrement systématique, vous nous avez présenté, monsieur le ministre, un ensemble cohérent et solide qui mérite notre confiance. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le ministre de la défense. Merci.

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Une politique de défense vaut par sa stratégie et par les armements : la stratégie vaut par ce qu'elle est et par les hommes qui la servent ; les armements valent par ceux qui les conçoivent et les réalisent.

Ce soir, je choisirai, monsieur le ministre, de vous parler des établissements de la défense, car vous êtes très vraisemblablement un des plus grands industriels de France.

S'agissant des plans de charge, nous notons une amélioration significative depuis plusieurs années. En effet, nous avons connu l'époque où les établissements n'avaient aucune idée à moyen terme de l'évolution de leurs plans de charge. Aujourd'hui, pour la marine comme pour les établissements dépendant de l'armée de l'air, les plans de charge sont connus et assurés. Pour les établissements travaillant pour l'armée de terre, il est évident que ces plans de charge sont beaucoup plus liés aux activités de l'exportation et que, dans ce domaine, les certitudes sont simplement à court et moyen termes.

En ce qui concerne les exportations, nous sommes d'accord pour affirmer le principe selon lequel il ne faut pas vendre n'importe quelle arme à n'importe quel pays, qu'il ne faut pas fournir d'instruments d'asservissement des populations, mais simplement des instruments d'indépendance et de liberté des nations, par rapport aux pays voisins ou aux deux grandes hégémonies.

Cela dit, l'effort qui est actuellement entrepris pour adapter la production et la maintenance au marché extérieur doit donc être maintenu. Il n'y a pas de solution réelle à trouver dans d'éventuelles diversifications qui, en terme de nombre d'heures de travail, de chiffre d'affaires ou de volume de production, porteraient sur des volumes marginaux.

Pour ce qui est de la gestion des établissements, une amélioration très nette s'est fait sentir depuis 1981, mais il reste beaucoup de choses à faire. Il faut rendre aux personnels des arsenaux un sentiment d'orgueil à l'égard de leur entreprise. Pour cela, nous devons installer des technologies modernes dans les établissements de la défense, mettre ceux-ci au même niveau que les entreprises privées et former les personnels.

Comme l'an dernier, la modernisation technique est inscrite dans votre budget : introduction de l'informatique, installation de machines numériques pour la production, en place de systèmes de conception assistés par ordinateur.

A l'intérieur des établissements de la défense, il est nécessaire de lutter rapidement contre un certain nombre de rigidités qui sont plus liées à l'organisation des établissements eux-mêmes qu'aux structures. Il convient donc de donner plus de personnalité aux établissements, tout en conservant leur statut actuel. Il faut leur donner la capacité de prendre sur place des décisions plus nombreuses et plus larges. De plus, une plus grande stabilité des équipes dirigeantes est peut-être nécessaire. Quand on sait que les dirigeants de la quasi-totalité des établissements publics de la défense, qui sont de grandes entreprises industrielles, changent tous les trois ans, on voit mal comment, dans ces conditions, une politique à long terme et cohérente peut être menée.

M. Yves Lanciau. Ce n'est pas le cas chez Dassault !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). S'agissant des personnels, des avancées extrêmement significatives ont eu lieu. Elles doivent être maintenues. Il a été dit que ces personnels étaient globalement en surnombre. Cette surcapacité est nécessaire pour apporter une réponse en cas de crise et pour faire face à d'éventuelles commandes extérieures. Une baisse des effectifs des personnels d'Etat, comme le proposent certains, pourrait mettre en cause cette capacité.

J'ouvre une parenthèse pour répondre aux affirmations de certain de mes collègues au sujet du contenu d'un rapport que j'ai rédigé, mais qui n'est pas encore publié, et dans lequel je préconisais, selon lui, des licenciements et des réductions de personnel. A l'heure actuelle, la seule expression publique concernant ce rapport est un communiqué publié par la commission de la défense, à la suite d'un exposé que j'ai fait devant mes collègues. Or, dans ce document, il n'est rigoureusement pas fait état de ce genre de choses. Mon rapport est actuellement à l'imprimerie. Quand il sortira - sans doute prochainement - vous pourrez constater qu'il n'est nullement proposé une diminution des effectifs.

M. Paul Chomat. Cette perspective est ouverte !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Il n'ouvre aucune perspective dans ce domaine. Mon cher collègue, dans le débat politique, il y a suffisamment d'arguments à trouver ici et là, pour éviter les mensonges !

M. Paul Chomat. Et pour reprendre les propos exacts !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Pour éviter les mensonges !

Je vous mets au défi de trouver quoi que ce soit qui va dans le sens que vous indiquez. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

Cette année, un certain nombre de procédures de concertation sont entrées dans les faits, et c'est une bonne chose. Il s'agit de la prolongation de la politique menée depuis 1981. Les comités d'information économique et sociale sont généralisés. Leur rôle devrait être élargi - et je crois que c'est possible. Il faudrait aussi décentraliser les compétences des grands établissements. Par ailleurs, l'expérience ponctuelle menée ici et là de cercles de qualité pourrait être étendue.

Les droits sociaux des personnels ont été améliorés ainsi que leur statut. Il reste cependant, dans ce domaine, beaucoup de chemin à parcourir - je pense notamment au cas des personnels civils.

Le problème de l'encadrement reste un problème majeur. En cette matière, nous avons hérité en 1981 d'un outil mal adapté, mais cela avait été aussi le cas pour ceux qui nous ont précédés. Il est temps de redresser la pyramide des qualifications pour que les arsenaux puissent être des interlocuteurs valables vis-à-vis des entreprises à statut privé avec lesquelles ils travaillent, qu'il s'agisse de discuter de technologie, de comparer les résultats de bureaux d'études, de jouer une fonction de contrôle à l'égard de l'ensemble de la production d'armements - ce qui est d'ailleurs dans leur nature.

J'ajoute que l'intégration actuelle des armes et de leurs porteurs fait que cette nécessaire amélioration des qualifications et de la formation est un chemin vers lequel il faudra aller d'une façon inéluctable. Il est donc nécessaire d'envisager la création d'un grand corps d'ingénieurs. A masse salariale égale, les établissements de la défense doivent donc avoir plus de souplesse dans le choix des structures de qualification.

Enfin, des inquiétudes peuvent peser sur l'avenir des établissements publics de la défense, quand on constate qu'un certain nombre de programmes font allusion à des compressions de personnels. Si ces programmes sont mis en application, nos arsenaux ne pourront pas répondre à leur mission. Il convient donc de préciser de façon très claire, dès aujourd'hui, que les personnels des établissements publics de la défense doivent garder, sous leur volume exact, tout au moins leur force globale d'action, compte tenu des restructurations de qualifications dont j'ai parlé tout à l'heure.

Bien sûr, l'opposition est contre la politique que nous conduisons en matière de défense. C'est l'époque qui le veut ; il ne faut pas oublier que nous sommes à quatre mois des élections législatives !

Cela dit, mes chers collègues, je rappelle que sous le septennat précédent, l'effort de défense représentait 3,5 p. 100 du P.I.B.M...

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Il est bon de le rappeler !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine) ... alors que nous sommes aujourd'hui au-delà de 3,8 p. 100. Ces chiffres, que vous le vouliez ou non, messieurs, sont incontournables !

S'agissant de la qualité de nos matériels, le récent achat par les Américains de notre système de transmissions témoigne que l'argent dépensé dans l'armement français, notamment ce qui concerne les technologies actuelles, est dépensé au mieux.

Il faudra donc poursuivre cet effort afin que nous n'ayons pas une industrie de l'armement à deux vitesses : l'une, noble, qui serait à statut privé ; l'autre, qui fabriquerait des porteurs, qui serait à statut public. Cette situation serait très mauvaise pour l'efficacité de l'ensemble de l'édifice.

Continuons à rendre les hommes fiers de leur entreprise. Ils le méritent, monsieur le ministre, car il s'agit de personnels compétents qui croient en ce qu'ils font. C'est aussi une action nécessaire pour la défense de la France. *(Applaudissement sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. André Lejeune.

M. André Lejeune. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, la défense est l'affaire des femmes et des hommes de ce pays. Je me réjouis donc de voir une femme au banc des ministres. Il aura fallu attendre les socialistes pour que les femmes aient toute leur place dans notre société et dans l'armée. Cela méritait d'être souligné.

Mme Marie-Thérèse Patrat. Il n'y en a tout de même pas beaucoup !

M. André Lejeune. Cela dit, monsieur le ministre, restant le seul inscrit dans la procédure des questions, j'ai préféré intervenir dans la discussion.

La détection anti-aérienne constitue un élément important de notre politique de défense. L'évolution du contexte international et l'apport des nouvelles technologies à la défense sont au cœur de notre réflexion. Le Premier ministre l'a d'ailleurs rappelé cette année devant les auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale en déclarant : « Je voulais insister sur deux perspectives vers lesquelles la France doit s'engager résolument : le rôle accru de l'Europe dans son propre effort de défense et la gigantesque mobilisation pour la maîtrise des technologies du futur. »

Notre politique de dissuasion est une politique de paix. Nos armées doivent avoir les moyens de prévenir les conflits et de réagir en temps de crise afin de remplir les missions qui leur sont confiées. Ainsi, la mise à la disposition de nos forces aériennes d'un système de détection aéroporté, tel le système américain d'avions radars Awacs, pourrait renforcer notre capacité de surveillance en temps de crise.

Le ministère de la défense a annoncé la création d'une commission d'experts chargée d'étudier cette question et de remettre au Gouvernement un rapport sur les solutions techniques, économiques et industrielles qu'elle propose. J'aimerais savoir si, à la suite des débats qui se sont poursuivis l'an dernier au sein de l'armée de l'air quant à l'acquisition du système américain, la création de cette commission d'experts correspond à une décision du Gouvernement en faveur de ce système, alors que d'autres solutions avaient été proposées. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Mesdames, messieurs les députés. Je vais m'efforcer de répondre à vos interventions, que j'ai écoutées avec un grand intérêt.

Je constate que l'hémicycle est un peu clairsemé. Il est curieux d'entendre des parlementaires regretter que le débat ne prenne pas plus d'ampleur et de constater le peu d'enthousiasme que suscite une discussion aussi importante que celle du budget de la défense. Je regrette de ne pas voir, sur vos bancs, M. Chirac. Si je le cite mommément, c'est parce qu'il a préféré, cet après-midi, s'exprimer sur la défense devant - je cite la dépêche de l'A.F.P. - « des représentants socio-professionnels du Bas-Rhin ». Il a préféré cette formule à celle qui consistait à venir participer à notre débat. C'est, me semble-t-il, le signe d'un bien faible intérêt pour les travaux de la représentation nationale.

M. André Lejeune. Tout à fait !

M. le ministre de la défense. Si M. Chirac avait été parmi nous, cela lui aurait évité de dire quelques contrevérités flagrantes, ce qui m'attriste venant d'un homme qui a été Premier ministre.

Ses propos sont empreints d'une grande légèreté et témoignent d'une méconnaissance flagrante des dossiers, voire tout bonnement d'une méconnaissance de l'histoire.

C'est faire preuve de légèreté et d'une grande méconnaissance des dossiers que d'affirmer qu'« aucun grand programme militaire n'a été engagé au cours des quatre dernières années. »

Permettez-moi, mesdames, messieurs les députés, de dresser, sinon toute la liste « rassurez-vous ! » mais du moins une partie de la liste de tous les programmes lancés depuis mai 1981.

Programmes d'études : avion de combat expérimental ACX, hélicoptère NH 90, missile anti-char de troisième génération, char futur.

Programmes de développement : Transall avec radar Gabriel et Transall Astarté ; hélicoptère d'appui-protection et anti-char, le H.A.P.-H.A.C. ; moteurs d'hélicoptère TM 319 et RTM 322 ; S.N.L.E. de nouvelle génération ; torpille murène ; missile anti-char de courte portée ; calculateur militaire français ; système Hadès ; missile sol-air de très courte portée.

Programmes de production : avion de patrouille maritime Atlantique de deuxième génération ; hélicoptère léger AS 355 ; bâtiment d'expérimentation pour la guerre des mines ; patrouilleur P 400 ; transport de chalands de débarquement ; bâtiment hydrographe ; système informatisé de commandement ; pont flottant motorisé ; missile air-sol moyenne portée ; l'A.S.M.P. ; missile Magic 2 air-air et missile Super 530 Doppler, équipant le Mirage 2000 ; missile air-sol AS 30 laser ; missile sous-marin surface SM 39, qui est le missile Exocet monté sur sous-marin et tiré sous l'eau.

Opérations spécifiques : modification des sous-marins nucléaires d'attaque et développement des aides à la pénétration pour le M 4.

Opérations d'infrastructures : refonte du secteur construction de l'arsenal de Cherbourg, en préparation de la construction des S.N.L.E. de nouvelle génération ; ateliers flexibles dans les arsenaux de Bourges, Roanne, Tarbes et Tulle ; réalisation d'une unité expérimentale de production

de propergol-nitralane pour missiles stratégiques à Saint-Jean-d'Ilac et, enfin, agrandissement de l'École polytechnique.

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense. Excusez du peu !

M. le ministre de la défense. Cette liste n'est pas exhaustive : je l'envoierai dès demain matin, accompagnée d'une lettre personnelle, à M. Chirac. Cela lui évitera peut-être la prochaine fois d'énoncer de telles contrevérités. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. François Fillon. Cette énumération est grotesque, monsieur le ministre. Les trois quarts de ces programmes sont lancés depuis longtemps !

M. le ministre de la défense. Légèreté aussi, et c'est plus étonnant, par rapport au gaullisme, dont il est, paraît-il, l'héritier, lorsqu'il déclare - je cite à nouveau ses propos, repris par l'Agence France Presse - que « la France doit être partie prenante de l'I.D.S. ».

Je croyais que c'était le général de Gaulle qui avait décidé le retrait de la France du commandement militaire intégré de l'O.T.A.N. Et voilà que ceux qui se prétendent ses héritiers proposent que nous nous intégrions totalement dans le système de défense américain de demain.

M. François Fillon. C'est faux !

M. Emmanuel Hamel. Ce n'est sûrement pas ce qu'a dit M. Chirac !

M. François Fillon. L'I.D.S. n'est pas un système de défense, c'est un programme de recherche !

M. le ministre de la défense. Lisez donc la dépêche de l'A.F.P. !

Ils proposent que nous collaborions activement à un programme qui ne peut qu'entraîner une fuite des cerveaux et des connaissances de l'Europe vers les Etats-Unis.

En outre, imaginez ma stupéfaction quand j'entends le responsable du R.P.R. suggérer que la France devrait soutenir un projet dont l'objectif affiché est de remettre en cause la dissuasion nucléaire, dissuasion dont chacun sait pourtant qu'elle a assuré la paix à l'Europe depuis quarante ans.

Je répète ce que j'ai dit dans mon propos liminaire : la défense de l'Europe est mise hors jeu par l'I.D.S. puisque la menace contre notre continent réside principalement dans les forces nucléaires intermédiaires, les missiles de courte portée et les missiles de croisière, sans parler des avions stationnés en Europe de l'Est. Etonnante prise de position pour un tenant de la pensée du général de Gaulle que de souhaiter voir la France être partie prenante de l'I.D.S. !

M. Emmanuel Hamel. Vous travestissez la pensée de M. Chirac !

M. le ministre de la défense. Légèreté mais aussi méconnaissance de l'histoire. Toujours dans cette dépêche, décidément très riche M. Chirac compare le général Arnold au commandant de Gaulle. Le général Arnold a été sanctionné bien légèrement, eu égard aux sanctions appliquées sous le septennat précédent. En effet, il s'est exprimé sans l'accord de ses supérieurs et sans les avoir informés.

En 1927, le commandant de Gaulle était chef de bataillon. Il avait donné des conférences à l'École de guerre à la demande du maréchal Pétain, alors vice-président du Conseil supérieur de la guerre, l'équivalent de notre chef d'état-major des armées. L'ouvrage *Vers l'armée de métier*, publié en 1934, était également une commande du maréchal Pétain. Il est donc difficile de prétendre que le commandant de Gaulle a publié ses ouvrages sans l'avis de ses supérieurs hiérarchiques. C'est en revanche ce qu'a fait le général Arnold et c'est la raison pour laquelle il a été sanctionné.

Sur le fond, je renvoie ceux qui sont d'accord avec les militaires qui soulignent le mauvais état du matériel de l'armée à ce que j'ai dit dans mon propos liminaire au sujet des chars AMX 30 et AMX 30 B2. Je renvoie donc M. Chirac à la lecture du *Journal officiel*.

Je crains au demeurant qu'il n'ait pas mieux compris la stratégie moderne qu'il n'a observé l'évolution de l'effort de défense depuis une dizaine d'années. Je reprends les chiffres qui ont déjà été cités : entre 1974 et 1976, c'est-à-dire lorsque M. Chirac était Premier ministre, l'effort de défense représentait 3,4 p. 100 du produit intérieur brut ; entre 1977 et 1981,

ce pourcentage était de 3,6 p. 100 ; entre 1982 et 1986, il a été de 3,8 p. 100. Entre 1982 et 1985, c'est-à-dire en quatre ans, 87 milliards de francs de plus, en francs constants, valeur 1985, qu'au cours des cinq années précédentes ont été consacrés à l'effort de défense.

La leçon que je tire de l'analyse de cette dépêche c'est qu'il faut se méfier des idées générales. J'invite les conseillers de M. Chirac à étudier de plus près les chiffres et les faits. Cela lui évitera des dérapages regrettables !

M. Jean-Yves Le Drien, rapporteur spécial. Très bien !

M. François Fillon. On en reparlera !

M. Emmanuel Hamel. La façon dont vous avez cité cette dépêche, monsieur le ministre, aboutit à travestir la pensée de M. Chirac !

M. le ministre de la défense. Reportez-vous à la dépêche.

J'ai écouté très attentivement les rapporteurs et les différents intervenants. Les principales critiques qui ont été adressées au Gouvernement concernent le niveau de notre effort de défense. M. Fillon a particulièrement insisté sur ce point. Les chiffres que j'ai cités répondent dans une large mesure à ses observations. M. Fillon nous reproche en substance de trop commander aujourd'hui, ce qui créera demain des difficultés de paiement. Avant l'été, on reprochait plutôt au Gouvernement de ne pas commander assez.

La vérité est que les crédits d'équipement ont augmenté en moyenne de 2 p. 100 par an en volume durant toute la législature ; il n'y a donc pas eu de rupture dans la poursuite de notre effort d'équipement.

Nous avons continué ou achevé les programmes qui assurent notre sécurité aujourd'hui. Nous avons lancé les programmes qui assureront notre sécurité demain.

Cela dit, il y a un vrai problème politique, et je ne demande pas mieux que nous en débattions, c'est celui du prélèvement financier opéré au profit de la défense. Le consensus réalisé dans notre pays sur la défense - j'y reviendrai car certains contestent cette idée - n'est pas indépendant du niveau de ce prélèvement financier.

Certains orateurs ont évoqué l'éventualité d'un collectif budgétaire au printemps 1986. D'autres annoncent un accroissement de 4 p. 100 en volume du budget de la défense sans nous dire comment cette augmentation sera compatible avec les 40 milliards d'économies prévues.

M. Emmanuel Hamel. C'est parfaitement compatible !

M. le ministre de la défense. D'autres enfin envisagent une nouvelle loi de programmation militaire l'année prochaine.

Si nous parlions chiffres ? Combien l'opposition consacrerait-elle à la défense si elle devenait majorité ? Je n'ai pas eu de réponse très claire sur ce point et je souhaiterais que la représentation nationale soit éclairée. M. Hamel pas plus que M. Daillet n'ont avancé de chiffres à cet égard.

M. François Fillon. Organisez donc un débat sur la programmation militaire !

M. le ministre de la défense. Monsieur Fillon, vous êtes intervenu longuement mais j'ai vainement attendu que vous avanciez un chiffre quelconque. Il s'agit pourtant d'une question déterminante.

M. François Fillon. Je le répète : organisez un débat sur la programmation militaire !

M. le ministre de la défense. Nous en reparlerons.

D'autres critiques sont plutôt d'ordre doctrinal. Elles concernent la réorganisation de l'armée de terre, la création de la F.A.R., la doctrine d'emploi et le volume de notre armement préstratégique, et ont plutôt été émises par les représentants de l'U.D.F et du parti communiste.

Avant d'en venir à ces critiques, je voudrais rendre hommage à M. Darinot, président de la commission, qui a remarquablement rappelé la clarification de notre doctrine militaire. Il a montré que la réorganisation de notre armée de terre avait véritablement renforcé la crédibilité de notre défense. Je l'en remercie, de même que je remercie M. Desein d'avoir montré que la modernisation de l'armée de terre est devenue réalité.

Monsieur Fillon, vous nous avez reproché d'avoir évolué. Mais les enjeux, les moyens, les faits eux-mêmes changent. Nous avons évolué, c'est vrai, mais nous n'avons pas renié nos principes, c'est-à-dire notre attachement à la paix et à l'équilibre des forces au plus haut niveau d'armement possible. Je ne suis pas sûr que l'on puisse en dire autant de vos amis. Rappelez-vous, il n'y a pas si longtemps, M. Chirac, à Egletons je crois, prônait le travaillisme à la française ; aujourd'hui, il parle plutôt de libéralisme. Je me rappelle également l'époque où, de l'hôpital Cochin, il traitait l'U.D.F. de parti de l'étranger.

M. François Fillon. Vous n'aimez manifestement pas M. Chirac !

M. le ministre de la défense. Aujourd'hui, je crois que c'est l'union qui est à l'ordre du jour.

Mieux vaut changer, monsieur Fillon, que zigzaguer ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*) En ce qui concerne le nombre souhaitable de sous-marins nucléaires lance-engins, les propositions du R.P.R. ont fluctué entre sept et quinze ces dernières années.

M. François Fillon. Elle se sont stabilisées ! (*Rires.*)

M. le ministre de la défense. Certes, mais, auparavant, elles ont fluctué.

Quant à l'effort de défense, on a eu droit à toutes les affirmations : entre 4 et 5 p. 100 du P.I.B., 5 p. 100 du P.N.B. - c'est-à-dire 72 milliards de francs de plus qu'actuellement - 4 p. 100 d'accroissement en francs constants.

Vos attaques polémiques me semblent n'avoir qu'une seule motivation : faire croire en l'existence d'une crise matérielle et morale dans nos armées afin de briser le consensus sur la défense que tous les sondages mettent en évidence. Depuis une vingtaine de jours, j'ai vu quarante-deux généraux et amiraux. Je n'ai pas observé chez eux d'états d'âme : leur comportement et leur assiduité au travail, auxquels je veux rendre hommage, en sont une preuve éloquente.

Quand vous abandonnez le terrain de la polémique, monsieur Fillon, pour entrer dans le débat budgétaire, vous avancez des inexactitudes manifestes. M. Le Drian a très bien montré que les crédits de la deuxième partie du titre V avaient, à structures comparables, augmenté de 25 p. 100 et non pas diminué de 25 p. 100.

A vouloir trop prouver, on ne prouve plus rien et on risque de perdre sa crédibilité ! Puisque huit ans vous semblent le délai nécessaire pour juger d'une évolution, je vous donne rendez-vous dans huit ans !

Monsieur Daillet, j'ai pris bonne note que vous êtes parvenu à un accord avec le R.P.R. en ce qui concerne la défense. Vous proposez, à moins que je n'aie pas bien compris, de mettre nos forces nucléaires en commun avec les Allemands.

M. Jean-Marie Daillet. Non ! Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la défense. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Daillet, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean-Marie Daillet. Je vous remercie, monsieur le ministre, de me permettre de clarifier ce point.

Il n'est absolument pas question de mettre en commun une part de nos forces nucléaires avec quiconque. Bien entendu, les forces nucléaires dépendent exclusivement de la volonté et de la décision de l'autorité nationale. Il s'agit de mettre au service de la défense de la France et de ses intérêts vitaux - lesquels ne sont pas limités à l'hexagone, et sur ce point nous sommes sans doute d'accord - nos moyens nucléaires, mais sous notre seule autorité, ainsi que cela ressort très clairement du document que je me ferai un plaisir de vous faire parvenir demain matin.

M. le ministre de la défense. Je le lirai avec grand intérêt et je verrai si la divergence de doctrine que j'avais cru distinguer entre vous et le R.P.R. est totalement aplanie.

J'ai noté par ailleurs que vous proposiez, si vous obteniez la majorité, de lancer un emprunt en faveur de la défense nationale. Vous êtes certainement conscient qu'un tel emprunt ne fera qu'accroître l'endettement de la France, que vous dénoncez par ailleurs.

M. Jean-Marie Daillet. Qui l'a accru ?

M. le ministre de la défense. Les interventions des orateurs du groupe communiste m'ont un peu surpris. A l'été 1983, il avait été clairement rappelé que, tout au long de son histoire, le parti communiste avait toujours eu le plus haut souci de la défense nationale. Pour cette raison, il a soutenu les grandes orientations ainsi que la programmation des moyens que proposait le Gouvernement, auquel il participait à l'époque, et il a voté la loi de programmation militaire.

Vous aviez alors relevé dans cette loi, monsieur Combasteil, trois points importants relatifs à notre stratégie : d'abord, le refus d'aligner la doctrine française sur les concepts stratégiques de l'O.T.A.N. en réservant la menace d'emploi des armes nucléaires à la défense du premier cercle ; ensuite, le retour à l'orthodoxie en ce qui concerne l'armement nucléaire préstratégique, arme d'ultime avertissement, indissociable de la force nucléaire stratégique et nullement arme de bataille ; enfin, le refus de la substitution d'une garantie nucléaire française à la garantie des Etats-Unis, en faveur de l'ensemble de l'Europe. Vous disiez à l'époque qu'il y avait là autant de principes que les communistes n'avaient cessé de défendre car ces principes sont le fondement d'une politique indépendante de dissuasion.

Permettez-moi de vous faire observer que, depuis deux ans, rien n'a changé quant à ces trois aspects de notre stratégie. Aucune déclaration ni aucun fait précis émanant du Gouvernement ne viennent confirmer votre point de vue. La doctrine d'emploi de nos forces n'a pas changé : il n'y a pas de désaccord doctrinal et nous n'avons pas adopté, contrairement à ce que prétendait cet après-midi M. Rimbault, la doctrine Rogers !

Laissez-moi vous dire que les Français auront du mal à comprendre que vous ne défendiez plus en 1985 ce que vous défendiez en 1983. Ce que nous avons fait ensemble, vous le critiquez aujourd'hui. Ne me demandez pas d'expliquer les raisons qui vous conduisent à prendre le contre-pied de ce que vous estimiez hier bon pour la France et son indépendance. Laissez-moi cependant m'étonner du fait que vous rejoigniez d'autres groupes siégeant à la droite de cet hémicycle dans une alliance assez curieuse, dont je ne vois pas exactement l'objet.

Concernant la F.A.R. et son emploi en Centre-Europe, vous avez émis des réserves et souhaité qu'elle soit composée dans une large mesure d'appelés effectuant leur service militaire, et d'appelés volontaires. La F.A.R. est une force polyvalente qui peut être engagée pour défendre notre territoire en Centre-Europe ou outre-mer. Il n'y a jamais eu la moindre ambiguïté. Vous avez d'ailleurs vous-même pris acte qu'il n'y avait pas d'automatisme dans l'engagement de cette force en Centre-Europe.

Là encore, rien n'a changé.

La F.A.R. est composée, à l'heure où je vous parle, de 53,5 p. 100 d'appelés. La « large mesure » dont vous parliez est donc un fait incontestable.

Même si nous sommes des alliés fidèles au sein de l'Alliance atlantique, ce que vous avez semblé oublier, monsieur Combasteil, nous conservons notre indépendance de jugement et d'appréciation. Les prises de position du Gouvernement français à l'égard de l'I.D.S. illustrent assez bien le fait que nous ne sommes pas ce que vous voudriez que nous soyons pour les besoins de votre démonstration.

Au-delà de ces critiques financières et doctrinales, je relèverai, mesdames, messieurs, quelques points d'accord.

En premier lieu, je constate que la dissuasion nucléaire reste, pour toutes les formations politiques, le fondement de notre politique de défense, quelles que soient les modifications que pourrait apporter à terme l'I.D.S. Je soulignerai, au passage, que c'est le domaine qui a bénéficié de l'effort financier le plus important depuis 1981 : l'augmentation en volume a été de 4 p. 100 par an, ce qui est considérable. Il existe pour moi un symbole : le programme M.4, programme principal de la loi de programmation. Il a été lancé en 1974, et financé pour moitié avant 1981 et pour moitié après.

J'aurais donc envie de vous dire : cessons de nous diviser artificiellement sur ces sujets et constatons que, en matière de défense, la continuité l'emporte ! (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

En deuxième lieu, je constate qu'il y a entre nous un accord pour encourager tout ce qui va dans le sens du renforcement de l'identité européenne de défense. Les voies et les moyens proposés sont peut-être divers, mais l'objectif est le même pour tous.

En troisième lieu, je n'ai relevé aucun désaccord sur les réformes qui ont touché aux conditions et aux modalités d'accomplissement du service national. La jeunesse, dans sa grande majorité, en reconnaît l'utilité et toutes les formations politiques sont d'avis de maintenir le principe de la conscription, même si certaines d'entre elles ou si certains hommes politiques s'interrogent sur l'évolution future de ce service.

En quatrième lieu, je note avec satisfaction que tous, ici, ont approuvé l'augmentation des crédits de fonctionnement de nos armées, qui permettra d'accroître leur entraînement en 1986.

En cinquième lieu, je remarque que les efforts consentis pour renforcer la gendarmerie — M. Aumont en a longuement parlé — et pour améliorer la sécurité quotidienne des Françaises et des Français, recueillent l'approbation générale.

Voilà pour moi autant de raisons de penser que ce consensus, même si certains rêvent de le détruire, existe véritablement entre les Français sur une politique de défense nationale.

Je voudrais maintenant répondre plus précisément aux questions des différents intervenants et d'abord, à celles de M. Combasteil et de M. Pimbault concernant la croissance des crédits consacrés à l'armement nucléaire préstratégique.

Ces crédits sont nécessaires pour la fabrication des Mirage 2000 N et pour le développement du programme Hadès. Je rappelle que nous continuons à consacrer plus des trois quarts des crédits nucléaires à la force nucléaire stratégique, mais j'aimerais savoir, messieurs, quelle quantité d'armement préstratégique vous souhaitez exactement et à combien vous évaluez les armements excédentaires par rapport aux besoins que vous estimez. Sur ces points, je n'ai pas eu non plus de réponse.

On a évoqué le rôle du porte-avions à propulsion nucléaire. Celui-ci ne sert pas seulement pour des interventions extérieures : il participe à d'autres missions, par exemple à la garantie du territoire et de ses intérêts vitaux par participation éventuelle à une frappe préstratégique. Il participe aussi à la surveillance de nos approches maritimes, particulièrement en Méditerranée, ainsi qu'à la protection du trafic maritime national. Il s'agit donc d'un outil polyvalent.

Dois-je comprendre que vous êtes opposé à la construction d'un porte-avions à propulsion nucléaire ? Si c'est cela, je ne saisis pas très bien la cohérence d'un raisonnement qui vous conduit, d'un côté, à faire état d'inquiétudes relatives au plan de charge des arsenaux et, de l'autre, à proposer de supprimer un programme tout à fait essentiel quant à son futur plan de charge.

M. Jean Combasteil, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section forces terrestres. Nous avons dit que d'autres bâtiments, à tonnage égal, étaient préférables !

M. le ministre de la défense. Mais nous avons besoin de ce type de bâtiment pour notre politique de défense et, au surplus, sa construction offrira un travail important aux arsenaux.

Par ailleurs, la capacité de commande de l'armée de terre n'est pas menacée : le montant des autorisations de programme dont elle pourra disposer en 1986 sera de 19,9 milliards de francs. J'ajoute qu'en raison de la désinflation le montant des mesures nouvelles continue de croître de manière régulière tous les ans.

Monsieur Le Drian, j'ai beaucoup apprécié votre intervention de très grande qualité. Vous vous êtes demandé s'il était bien raisonnable de réaliser un missile tactique basé sur le sol, donc vulnérable. La question est très judicieusement formulée : elle contient en elle-même sa réponse.

Vous avez voulu savoir si nous continuerions de développer un programme de satellite optique d'observation nationale. Ma réponse est positive puisque le projet de budget prévoit le lancement d'un tel programme, ce qui n'exclut pas que nous construisions ultérieurement en coopération un satellite radar tout temps.

Vous avez également émis le souhait que soient regroupés dans un article unique les crédits consacrés à l'espace. Je ne suis pas persuadé que ce soit la meilleure solution car ces crédits figurent dans plusieurs sections budgétaires. Je proposerais donc d'insérer un article spécifique à l'intérieur des différents chapitres comportant des dépenses consacrées à l'espace. Ce sera une façon de répondre à votre souhait.

Quant à votre dernière interrogation sur le financement de notre effort de défense au-delà de 1990, elle me paraît très pertinente. En effet, comme vous l'avez indiqué, il faudra alors soit augmenter au-delà de 3,8 p. 100 le prélèvement de la défense sur la richesse nationale, soit étaler certains programmes, soit encore renoncer à des programmes, mais il faudra alors préciser à quels programmes on entendrait renoncer. La préparation et le vote des budgets futurs permettront certainement d'opérer ces choix.

Vous avez posé là, j'y insiste, un vrai problème car, en matière de politique de défense et de politique d'armement, on ne raisonne pas sur une période budgétaire, ni même sur une loi de programmation : il faut raisonner bien au-delà, puisque la durée des matériels est de vingt à vingt-cinq ans.

M. Lagorce a très justement rappelé la nécessité de s'en tenir au traité A.B.M. de 1972. Je le rassure, si cela est nécessaire : telle est bien la position du Gouvernement français.

Il a également mentionné le caractère indispensable de la coopération pour la fabrication d'armements. Je ne peux que souscrire à cette affirmation et la politique du Gouvernement va d'ailleurs dans ce sens.

Monsieur Aumont, vous avez évoqué, dans votre rapport, les difficultés qu'éprouvent les petites communes à dégager la trésorerie nécessaire à la construction d'une gendarmerie en attendant le versement par l'Etat de la subvention de 15 p. 100, qui intervient actuellement lors de l'occupation des lieux par les unités de gendarmerie. J'ai fait étudier cette question et je suis heureux de vous annoncer que j'ai signé une instruction prévoyant que les projets agréés par la direction de la gendarmerie pourraient, à compter du 1^{er} janvier 1986, donner lieu à un versement fractionné de la subvention, soit deux tiers à la mise hors d'eau ou, en cas de réhabilitation, à l'achèvement des travaux de gros œuvre, et un tiers après la mise à la disposition de la gendarmerie de l'immeuble construit ou réhabilité.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Parfait !

M. le ministre de la défense. Cette réforme apportera une réponse au problème que vous avez évoqué.

Bien entendu, je m'associe à l'hommage que vous avez rendu à la gendarmerie, qui œuvre sans relâche, au vrai sens de l'expression, à la sécurité quotidienne de chacun. Comme vous l'avez souligné, la gendarmerie a fait l'objet de nombreuses réformes positives. Pour ma part, je m'attache à ce que ces réformes entrent dans les faits, pour une meilleure vie quotidienne de nos concitoyens.

Vous m'avez demandé en outre des précisions sur le stockage des matériels consacrés aux nouvelles missions de D.O.T. de la gendarmerie. Sur 168 points de stockage du matériel, 135 sont dans un état satisfaisant et seulement 33 nécessitent des travaux. Les crédits consacrés à ces travaux s'élèvent à 1,3 million de francs en 1985 et s'élèveront à 1 million en 1986.

M. Gourmelon s'est intéressé lui aussi au porte-avions à propulsion nucléaire. Je répète que ce porte-avions sera entièrement réalisé par l'arsenal de Brest. Qu'il soit donc totalement rassuré.

Il m'a également posé une question sur les effectifs de cet arsenal. Il s'agit, à l'heure actuelle, de 6 641 personnes : 378 cadres de niveau I et 6 263 ouvriers et personnels administratifs, dont 5 039 ouvriers sous statut. L'année 1985 est marquée par un renforcement des effectifs du niveau I.

En ce qui concerne la S.T.I., la sous-traitance interne d'atelier, 300 des 530 personnes concernées ont déjà été intégrées. L'intégration des 230 agents restants, qui concerne les sites d'Indret et de Brest, sera réalisée en plusieurs étapes au fur et à mesure des vacances de postes de technicien à statut ouvrier.

J'en viens aux remarques et aux questions formulées par M. Mauger.

Je préciserais tout d'abord qu'il n'y a pas d'affaiblissement de l'effort d'études et de développement à la direction des applications militaires du C.E.A. Les crédits d'études d'« amont » passeront, en crédits de paiement, de 1 043 millions de francs en 1985 à 1 232 millions de francs en 1986 et les crédits de paiement consacrés aux expérimentations passeront 2 255 millions de francs à 2 365 millions de francs. Ces derniers crédits permettent d'étudier les systèmes futurs.

Quant à la proposition de M. Mauger relative au missile SX, elle me surprend à plus d'un titre. Je crois en effet me souvenir que, dans *L'Express* du 12 juillet 1984, M. Fillon

avait affirmé que, si ses amis arrivaient au pouvoir, ils ne pourraient pas réaliser le missile SX. Il y a eu une évolution : après avoir été l'ardent défenseur du SX, en décembre 1983 dans les colonnes du *Figaro*, par exemple, après avoir reproché au Gouvernement de ne pas avoir lancé le programme, M. Giscard d'Estaing s'est prononcé contre le SX dans les colonnes de *France-Soir* en juin 1985. Celui-ci y affirmait : « Certains choix ne sont plus possibles. Par exemple, on avait envisagé de remplacer les fusées du plateau d'Albion par de nouvelles fusées stratégiques plus mobiles. C'est un choix qui, aujourd'hui, ne serait plus réaliste. »

J'avoue que je m'y perds un peu. Tout à l'heure, j'ai entendu M. Mauger et M. Daillet s'exprimer sur cette question, mais je ne sais plus quelles sont les positions du R.P.R. et de l'U.D.F. sur ce sujet.

S'agissant de la proposition de M. Mauger suivant laquelle on devrait dégager des crédits en supprimant des commandes d'avions, je ne sais pas ce qu'en penserait M. Bouvard qui, lui, souhaite au contraire que les crédits destinés aux commandes d'avions soient augmentés. (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

M. Mauger a parlé aussi des retraités.

Ainsi que je l'ai dit dans mon propos liminaire, l'étalement d'une des mesures sur dix ans n'aurait certainement pas eu lieu si le contentieux, qui remonte à 1951, avait été réglé auparavant. Ce que nous proposons n'est peut-être pas totalement satisfaisant, mais nous avons un important retard à rattraper !

Pour ce qui est de la rénovation des hôpitaux militaires, également évoquée par M. Mauger, c'est une de mes préoccupations. Celui-ci a estimé que les crédits d'infrastructures prévus au budget étaient insuffisants, mais sans doute a-t-il oublié de prendre en compte le produit des rentrées de cessions au chapitre 54-92. Ces rentrées augmenteront en 1986 de 96,5 millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement, ce qui permettra de poursuivre l'effort déjà engagé. Je viens d'ailleurs de demander la mise à l'étude de la reconstruction de l'hôpital de Rennes.

M. Tinsseau a fort justement rappelé que les précédentes lois de programmation militaire avaient connus des retards ou des décalages parfois importants. Voilà qui devrait conduire à être plus modeste lorsque l'on parle du passé.

Il a par ailleurs souligné à juste titre, et cela n'est pas assez pris en compte, les doutes de la communauté scientifique à l'égard de la « faisabilité » d'un bouclier spatial.

J'en viens maintenant aux remarques de M. Bouvard, concernant les crédits de l'armée de l'air. Je ne crois pas que l'on puisse faire de misérabilisme à propos de la situation de l'armée de l'air, de ces « seigneurs de la guerre », selon l'expression qu'il a employée. D'après son raisonnement, tout était possible hier et l'on ne pourrait plus rien faire aujourd'hui. Or le titre V, qui s'est élevé à 70 milliards de francs constants 1985 entre 1977 et 1981, est passé à 88,5 milliards entre 1982 et 1986, soit, si je calcule bien, une progression de 26,4 p. 100 en volume au cours des cinq dernières années. Je ne comprends pas comment, avec un volume de crédits supérieur de 26,4 p. 100, on pourrait faire moins qu'auparavant. Je rappelle en outre que l'augmentation dont il s'agit a notamment permis d'accroître le nombre des avions en ligne, qui est passé de 410 en moyenne entre 1977 et 1981 à 440 entre 1981 et 1985.

M. Bouvard a également prétendu que le premier prototype de l'A.C.T., l'avion de combat tactique, devrait voler en 1987. Il me semble que les propos que j'ai tenus à ce sujet devant la commission de la défense ont été mal compris. J'ai dit qu'afin que le premier appareil de série A.C.T. vole en 1995, il fallait commencer le développement du programme en 1987. Nous disposons d'un démonstrateur, l'A.C.X., qui volera en 1986. Il est bien évident que nous tiendrons le plus grand compte des enseignements que nous en tirerons pour lancer le développement du programme.

Puisque je parle d'avion de combat, je voudrais également répondre à une question posée tout à l'heure par M. Combaстиel à propos de la déclaration faite par le Président de la République, lors de la conférence de presse qu'il a donnée à la suite du sommet franco-allemand de Bonn. Comme je l'ai déjà précisé, je n'étais pas à Bonn au moment de la conférence de presse, puisque je devais me rendre à l'Assemblée pour la discussion budgétaire. Je ne peux que vous rappeler ce que vous savez. La France est favorable à la coopération

européenne : il y aura deux avions différents, puisque la coopération à cinq n'a pas été possible : un avion français et un avion des quatre autres pays, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Les deux avions sont différents car les besoins sont différents. La France participera financièrement à la construction de l'avion « des quatre », mais sa participation pourra également être de nature industrielle. En effet, indépendamment du moteur, de la cellule, il existe d'autres sous-ensembles - c'est ce que l'on appelle « l'avionique » - sur lesquels une participation industrielle de notre pays est possible.

Au-delà de cette coopération, tous les besoins communs aux différents pays européens en matière d'avions futurs ont été évoqués au cours de ces discussions. Il existe diverses familles, pas seulement l'avion de combat du type de celui qui sera construit par la France ou par les quatre pays. Je veux parler des avions de transport, de l'avion d'entraînement et de l'avion d'appui. Il faudra donc évaluer ces besoins futurs, si l'on veut pousser plus loin la coopération européenne en matière d'aéronautique militaire et organiser cette coopération sur ces différents matériels. C'est ce qui a été discuté avec nos amis allemands, au cours du sommet de Bonn.

J'en viens maintenant à la question de M. Lejeune sur la détection aéroportée, un sujet souvent évoqué, notamment dans la presse ces derniers jours. L'utilité de l'acquisition d'un système de détection aéroportée n'est véritablement contestée par personne. La loi de programmation militaire a posé le principe de cette acquisition. Nous avons procédé à l'expérimentation de plusieurs systèmes, tous étrangers. Mais nous ne nous sommes pas encore prononcés en faveur de l'acquisition d'un système américain, dont on parle tout le temps comme si cela allait de soi. Nous considérons que les enjeux de cette acquisition sont capitaux pour notre industrie et pour notre économie.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de désigner une commission d'experts qui sera chargée de faire le point sur les moyens disponibles ou qui pourraient l'être. Elle devra envisager aussi les possibilités d'une coopération européenne ou d'une solution purement nationale.

M. Jean-Marie Daillet. Dans quel délai ?

M. le ministre de la défense. Ce groupe, présidé par M. Pierre Faure, professeur à l'Ecole polytechnique et membre de l'Institut, comprendra quatre représentants des états-majors et quatre représentants de la délégation générale pour l'armement. Il entendra évidemment tous les industriels concernés.

Le choix du Gouvernement n'est donc pas arrêté en faveur de tel ou tel système, mais je pense que les travaux de cette commission aideront le Gouvernement à faire son choix.

M. Yves Lancien. Combien de temps faudra-t-il attendre le rapport, monsieur le ministre ?

M. Jean-Marie Daillet. Oui, dans quel délai ?

M. le ministre de la défense. Dans les plus brefs délais, monsieur Daillet. Le groupe est constitué, son président est nommé : il leur sera demandé de travailler au plus vite.

J'en arrive aux questions posées par M. Lancien. Du fait de la désinflation, le montant des autorisations de programme pour mesures nouvelles, c'est-à-dire le financement qui permet de passer les commandes, ne cesse d'augmenter. Il n'y a donc aucune inquiétude à avoir sur notre capacité de commande.

Vous avez posé de nouveau la question du nombre des avions en ligne, monsieur Lancien, mais j'ai déjà répondu en m'adressant à M. Bouvard sur ce problème.

Quant à l'acquisition des objectifs, elle sera facilitée par le renouvellement de nos avions de reconnaissance, les Mirage F1 CR, et par la commande des premiers drones de reconnaissance CL 289.

A M. Chomat, qui a évoqué les problèmes des arsenaux, M. Boucheron a déjà répondu en précisant que son rapport n'ouvrait pas de perspectives de licenciement. C'est exact. M. Boucheron a eu raison de faire cette mise au point.

M. Chomat m'a demandé aussi s'il n'y avait pas de remise en cause des décrets salariaux. Or la notion de salaire horaire dans la métallurgie parisienne n'a plus de sens puisque les rémunérations sont désormais calculées sur la base des salaires mensuels. De plus, la commission nationale de la sta-

tistique a demandé que l'enquête trimestrielle sur les taux soit faite sur la base des salaires mensuels. Après adoption d'une méthodologie rigoureuse, le taux horaire de référence est déduit du salaire mensuel. L'administration continuera donc à faire référence à l'enquête sur les taux, la seule conforme aux décrets salariaux de 1951 et de 1967. Vous le voyez, monsieur Chomat, les droits des ouvriers sont préservés et il ne serait pas correct de dire que les décrets salariaux sont remis en cause dans les arsenaux.

M. Pignion a parlé, avec la passion qu'on lui connaît et une grande conviction, de l'U.E.O., une organisation aux travaux de laquelle il participe activement. Je rends hommage à son travail. Je veux le rassurer. Le ministère de la défense participera à la prochaine réunion de Rome. Je le remercie également d'avoir rappelé que si certains Français dénigrent l'état de nos forces armées, il existe des experts étrangers qui n'ont pas honte, eux, de vanter le matériel français, et surtout le caractère opérationnel de nos troupes.

Je me suis rendu, pas plus tard qu'hier, à Metz, parmi le 1^{er} corps d'armée, et j'ai apprécié, moi aussi, le caractère opérationnel de notre armée. Je m'associe à l'hommage que vous avez rendu à leurs chefs, monsieur Pignion.

M. Briane a traité du problème du cumul emploi-retraite dont j'ai parlé assez longuement dans mon propos liminaire ; je le renvoie donc à ce que j'ai dit précédemment.

Quant à M. Hubert Gouze, il a rappelé le bien-fondé de la création de la force d'action rapide, et je le remercie de ses remarques penitentes.

M. Chauveau m'a interrogé sur la défense opérationnelle du territoire, en particulier sur les effectifs en zone de défense. Chacune de ces zones dispose d'une brigade, d'un effectif de 3 500 à 4 000 hommes, répartis dans deux régiments d'infanterie, un régiment d'armes blindées et des éléments de génie.

Quant à la réforme de l'école de Saint-Cyr, elle constitue un succès puisque 90 p. 100 des élèves ont réussi leurs épreuves de sortie. Celles-ci sont reconnues d'un haut niveau. Les résultats ont été vérifiés par un conseil de perfectionnement composé de militaires et d'universitaires, et Mme Avice, qui suit ces questions, considère que la réforme est vraiment, je le répète, un grand succès.

Le général Bigeard, dans le style qui est le sien, a évoqué un certain nombre de problèmes, tels qu'il les ressent : il a souligné que notre défense reposait aussi sur la force morale des Françaises et des Français. Il a eu raison. Il sait d'ailleurs, mais il est bon de le rappeler, que nous avons consenti de nombreux efforts pour renforcer les liens entre les armées et la nation : ils contribueront très probablement à revivifier cette force morale de nos concitoyens.

Pour ce qui est du Tchad, que le général Bigeard me permette de lui préciser, au cas où il ne l'aurait pas remarqué, que nous ne sommes pas allés au Tchad pour rien puisque nous avons empêché les Libyens d'envahir tout ce pays - excusez du peu !

M. Jean-Marie Daillet. Ils y sont encore !

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Ils étaient partout !

M. le ministre de la défense. Vous posez-là une autre question, monsieur Daillet, mais je ne voudrais pas revenir sur le passé.

M. Gérard Bapt. Ils sont amnésiques !

M. le ministre de la défense. Je remercie également le général Bigeard d'avoir dit, à cette tribune, qu'il aurait souhaité m'accompagner à Mururoa. Ainsi, il a bien montré qu'il avait compris, comme, je le crois, la majorité de nos concitoyens, que le souci de la défense de la France se devait de dépasser les querelles partisanes.

Le général Bigeard a considéré aussi que 158,3 milliards de francs, le montant du budget pour 1986, c'était beaucoup d'argent, surtout par rapport, dirai-je, à ce qu'ont été certains budgets de la défense dans le passé.

Mesdames, messieurs les députés, pardonnez-moi d'avoir pris le risque de donner une impression d'hétérogénéité, mais j'ai souhaité répondre par le détail aux questions que vous m'avez posées.

Rien ne serait plus dommageable, pour l'avenir de notre démocratie parlementaire, que de constater un décalage entre l'opinion publique et la représentation nationale.

Trois groupes parlementaires, le rassemblement pour la République, l'union pour la démocratie française et le parti communiste, en votant contre le budget, voudront peut-être faire croire qu'il n'y a pas ou qu'il n'y a plus de consensus sur la défense. M. Pinard, que je remercie de son analyse, a très bien démontré cela. La lecture de certains journaux en ce moment m'inciterait à penser que d'aucuns, par leur attitude, visent précisément à détruire ce consensus. M. Daillet et M. Mesmin ont parlé de la « légende » du consensus.

Or, si vous regardez, mesdames, messieurs les députés, les sondages, vous vous apercevrez que vous avez tort. Sur le service national, l'accord est plus fort que jamais : plus de 60 p. 100 des Français considèrent qu'il est indispensable à la défense. S'agissant de la dissuasion nucléaire, 68 p. 100 des Français, en 1985, contre 63 p. 100 en 1981, sont d'accord sur ce mode de défense. Pour ce qui est de l'efficacité des armées, 59 p. 100 des Français, en 1985, contre 56 p. 100 en 1981 : les Français considèrent nos armées comme efficaces. Il y a donc un renforcement du consensus de nos concitoyens sur ce thème de la défense nationale.

Mais, voyez-vous, les hommes et les femmes de France, les officiers, les sous-officiers, les officiers mariniers, les soldats, les aviateurs, les marins qui servent dans nos forces armées savent, eux, que jamais autant de crédits n'ont été consacrés à notre défense, et que les choix opérés sont raisonnables et judicieux. L'opinion publique ne sera pas dupe, je pense, de certaines manœuvres. Elle sait reconnaître la volonté du Gouvernement de moderniser profondément nos forces armées.

A la veille du 11 novembre, je ne voudrais pas conclure sans rendre hommage à la mémoire de tous les anciens combattants morts pour la France, sur notre sol ou à l'étranger. J'ai entendu avec une certaine tristesse un député évoquer, selon son expression, nos soldats morts « pour rien ». En ma qualité de ministre de la défense, je dois dire solennellement à quel point j'ai été choqué par ce propos, comme l'auraient été, j'en suis sûr, s'ils l'avaient entendu, les anciens combattants qui rendront après-demain, avec recueillement, l'hommage dû aux soldats morts pour la France.

Mesdames, messieurs les députés, les Français se retrouvent unis lorsqu'il s'agit de la défense du pays. Le budget de la défense, ainsi que l'a justement observé le général Bigeard, c'est l'affaire de la France, pas celle des partis. Pour mettre ses propos en application, je vous propose de voter ce projet de budget (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. J'appelle les crédits du ministère de la défense inscrits à l'article 30.

Article 30

M. le président. « Art. 30. - I. - Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1986, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 5 739 200 000 francs et applicables au titre III " Moyens des armes et services ".

« II. - Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1986, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 3 274 357 000 francs et applicables au titre III " Moyens des armes et services " ».

M. Aumont et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 72, ainsi rédigé :

« Réduire de 7 200 000 francs les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 30. »

Sur cet amendement, le Gouvernement a présenté un sous-amendement, n° 73, ainsi rédigé :

« Compléter l'amendement n° 72 par l'alinéa suivant : « Majorer de 7 200 000 francs les crédits ouverts au paragraphe II de cet article. »

La parole est à M. Aumont, pour soutenir l'amendement n° 72.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, l'amendement du groupe socialiste tend à maintenir la parité indiciaire entre les corps des sous-officiers de la gendarmerie et les corps de gradés et gardiens de la police nationale.

Cette parité indiciaire avait été invoquée et obtenue par la police lors de la parution des statuts particuliers des sous-officiers de gendarmerie définis par le décret du 22 décembre 1975.

Or, dans le projet de budget pour 1986 du ministère de l'intérieur et de la décentralisation, est inscrit un crédit qui permet notamment la création d'un échelon fonctionnel, doté de l'indice 396, pour les sous-brigadiers et enquêteurs de police.

Le groupe socialiste propose d'accorder aux gendarmes le bénéfice du même échelon fonctionnel de solde en fin de carrière que celui qu'il est prévu d'accorder aux sous-brigadiers des corps de la police nationale.

Cette mesure répond à un souci d'équité puisque les gendarmes en fin de carrière exercent des responsabilités et des fonctions très comparables à celles exercées par les sous-brigadiers de police.

Le coût de cette mesure est de 7,2 millions de francs. Il est proposé de la financer par la diminution des crédits inscrits dans la section commune pour les rémunérations à l'étranger.

Les dotations prévues sur ce chapitre se trouvent, en effet, surévaluées du fait de la baisse récente du dollar.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. Monsieur le président, la commission des finances n'a pas examiné cet amendement.

A titre personnel, je considère que les arguments de M. Aumont sont tout à fait respectables.

Il reste à souhaiter simplement que le dollar s'en tienne à ses bonnes intentions, pour éviter que l'amputation du chapitre 31-94, article 10, n'entraîne des difficultés en fin d'exercice.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Louis Darinot, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. La commission de la défense n'a pas examiné cet amendement, mais je suis intimement persuadé que, dans sa sagesse, elle l'aurait adopté. *(Sourires.)*

M. le président. Je prends acte de votre position à titre personnel, et de vos suggestions en ce qui concerne l'accord de la commission. *(Nouveaux sourires.)*

La parole est à M. le ministre, pour donner l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 72 et pour soutenir le sous-amendement n° 73.

M. le ministre de la défense. Mesdames, messieurs, M. Aumont a demandé au Gouvernement d'accorder le bénéfice d'un échelon fonctionnel de solde aux gendarmes en fin de carrière - l'indice 396. J'ai déjà annoncé que le Gouvernement déposerait un sous-amendement pour accorder aux intéressés le bénéfice de cet échelon fonctionnel.

Cette mesure répond, en effet, à un souci d'équité puisque le projet de budget pour 1986 prévoit d'accorder cet indice 396 aux sous-brigadiers des corps de la police nationale. M. Aumont sait bien que les gendarmes en fin de carrière exercent des responsabilités et des fonctions très comparables à celles exercées par les sous-brigadiers de police.

Le Gouvernement accepte donc d'augmenter les crédits des chapitres de rémunération et de charges sociales de la gendarmerie du coût de cette mesure, c'est-à-dire de 7,2 millions de francs.

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 73.

(Le sous-amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 72, modifié par le sous-amendement n° 73.

(L'amendement, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Mme Patrat a présenté un amendement, n° 74 corrigé, ainsi rédigé :

« Réduire de 21 millions de francs les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 30. »

Sur cet amendement, le Gouvernement a présenté un sous-amendement n° 76 rectifié ainsi rédigé :

« Compléter l'amendement n° 74 corrigé par l'alinéa suivant :

« Majorer de 21 millions de francs les crédits ouverts au paragraphe II de cet article. »

La parole est à Mme Patrat, pour soutenir l'amendement n° 74 corrigé.

Mme Marie-Thérèse Patrat. L'amendement n° 74 corrigé tend à réduire les crédits des chapitres 34-12, pour l'armée de l'air, de 3 millions de francs ; 34-22, pour l'armée de terre, de 16,4 millions de francs ; 34-32, pour la marine, de 1 million de francs ; et 34-42, pour la gendarmerie, de 0,6 million de francs.

Ces dotations semblent pouvoir être diminuées sans porter gravement atteinte aux conditions de fonctionnement des services concernés.

L'économie ainsi réalisée pourrait être judicieusement utilisée pour améliorer le sort des appelés du contingent en leur attribuant une carte leur permettant de téléphoner à leur famille.

M. Luc Tinseau. Excellente initiative.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. A priori, le rapporteur n'a rien contre cette mesure. Je ferai simplement deux observations qui ne doivent pas être interprétées comme des motifs de refus.

Premièrement, la somme retirée des crédits de l'armée de terre au chapitre 34-22 n'est pas négligeable.

Deuxièmement, la distribution des cartes de téléphone risque, s'il n'y a pas de limitation, d'entraîner une dépense supérieure à 21 millions de francs.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Chaque appelé n'aura droit qu'à une carte !

M. le président. La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Autant j'ai voté avec plaisir l'amendement et le sous-amendement précédents, autant je m'interroge avec perplexité sur le bien-fondé de la proposition de notre aimable collègue.

S'il est sympathique de permettre aux appelés de téléphoner plus souvent à leur famille, faut-il vraiment pour cela leur distribuer des cartes de crédit téléphoniques ? Il doit être possible de mettre certains postes à leur disposition de temps à autre. Et puis, après tout, puisqu'on a augmenté leur prêt, faut-il prévoir des sommes aussi importantes ?

Je m'interroge en effet, comme M. Le Drian, sur le choix du chapitre 34-22 : 16 400 000 francs de moins pour l'armée de terre, Mme Patrat a beau dire que cela ne porterait pas gravement atteinte aux conditions de fonctionnement des services concernés, je demande à voir.

Dans ces conditions, je préfère m'abstenir.

M. le président. La parole est à M. Fillon.

M. François Fillon. Le groupe R.P.R. votera contre cet amendement, car il considère qu'il y a d'autres priorités dans ce budget dont les crédits ne sont pas suffisants. Une dotation de 21 millions de francs pour des cartes de crédit téléphoniques : nous ne pensons pas que ce soit une véritable priorité.

M. le président. La parole est à M. Combasteil.

M. Jean Combasteil, rapporteur pour avis. Il est sans doute très louable de favoriser la communication téléphonique des appelés avec leur famille, mais je suis gêné, moi aussi, par le choix du chapitre 34-22. De la sorte, c'est l'armée de terre qui va supporter à peu près les trois quarts de la somme nécessaire pour financer cette mesure. Or il s'agit d'un chapitre global et les 16 400 000 francs qui seraient ainsi supprimés, cela représente plus que la totalité des dépenses de fonctionnement de la direction centrale du service national ou un peu moins que les crédits de fonctionnement du service central du génie. Au moment où chacun s'accorde à souligner l'importance de l'activité, tout en se

félicitant qu'elle soit améliorée pour l'an prochain, ce serait pour le moins inopportun. Il doit bien exister des chapitres où le prélevement serait moins préjudiciable que sur celui-ci.

M. le président. La parole est à M. Aumont.

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. Mes chers collègues, la proposition de Mme Patrat vise à faciliter la vie des appelés pendant la période des classes, où ces jeunes gens n'ont pas la possibilité de sortir et encore moins de voyager. Alors, bien évidemment, dès lors que nous aurions adopté le principe de cette mesure, le ministère de la défense ne manquerait pas de négocier avec le ministère des P.T.T. le prix auquel pourrait être cédée cette carte à mémoire. Il est bien évident aussi qu'une seule carte serait délivrée à chaque appelé. On a donc chiffré un prix de revient qui, à mon sens, est bien supérieur à ce que sera le coût réel.

Il serait très regrettable de ne pas tenter de donner cette satisfaction à ces jeunes gens qui ne perçoivent rien pendant les trois semaines en question et qui ne peuvent donc communiquer avec leur famille que dans la mesure où ils ont de l'argent de poche.

M. Jean-Marie Daillet. Mais les familles peuvent toujours téléphoner !

M. le président. Mes chers collègues, nous engageons un débat qui dépasse très largement le cadre fixé par le règlement. Mais, puisque nous n'avons pas beaucoup d'amendements à examiner, je veux bien laisser s'exprimer un dernier intervenant.

La parole est à M. Lancien.

M. Yves Lancien. Je dirai d'un mot que, si M. Mexandeau n'avait pas supprimé le P.C.V., le problème ne se poserait pas ! (Rires.)

M. Jean-Marie Daillet. Exactement !

M. le président. La parole est à M. le ministre, pour donner l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 74 corrigé et pour soutenir le sous-amendement n° 76 rectifié.

M. le ministre de la défense. Je ne voudrais pas insister trop longuement sur un amendement qui pourrait être rattaché au budget des P.T.T. plutôt qu'à celui de la défense. M. Aumont a très bien décrit le problème qui n'est ni financier, ni technique, mais simplement humain. Les jeunes qui font leurs classes sont coupés de leur famille ; ils aimeraient bien téléphoner, mais ils ne sont pas tous très riches. L'initiative de Mme Patrat me semble donc excellente et le Gouvernement la soutient.

Seulement, pour qu'elle se réalise, il faut des fonds. C'est la raison pour laquelle, par son sous-amendement n° 76 rectifié, le Gouvernement demande que soit ouvert à ce titre un crédit supplémentaire de 21 millions de francs.

M. Jean-Marie Daillet. C'est de la démagogie !

M. Yves Lancien. A titre personnel, je m'abstendrai !

M. Robert Aumont, rapporteur pour avis. En informatique, monsieur Lancien, il n'y a que deux positions : pour ou contre !

M. Yves Lancien. Vous êtes un obsédé du Minitel ! (Sourires.)

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 76 rectifié.

(Le sous-amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 74 corrigé, modifié par le sous-amendement n° 76 rectifié.

(L'amendement, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'article 30, modifié par les amendements adoptés.

(L'article 30, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. J'appelle les crédits du ministère de la défense inscrits à l'article 31.

Article 31

M. le président. Art. 31. - 1. - Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1986, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V. - Equipement 84 707 700 000 F.

« Titre VI. - Subventions d'investissement accordées par l'Etat..... 292 300 000 F.

« Total..... 85 000 000 000 F. »

« II. - Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1986, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis.

« Titre V. - Equipement 19 463 574 000 F.

« Titre VI. - Subventions d'investissement accordées par l'Etat..... 211 500 000 F.

« Total..... 19 675 074 000 F. »

M. Hamel a présenté un amendement n° 75 ainsi rédigé :

« Réduire de 13 700 000 francs les crédits ouverts au paragraphe II - titre V - de l'article 31. »

La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Cet amendement, monsieur le président, je vous en fais l'aveu et j'espère que vous me le pardonnerez, je n'ai pas l'intention de le défendre. Je l'ai simplement déposé parce que mon groupe ne m'avait pas accordé de temps de parole dans ce débat. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Gérard Bapt. Oh ! les vilains !

M. Emmanuel Hamel. Alors que vous venez d'évoquer les cérémonies du 11 novembre, monsieur le ministre, et que, l'heure de minuit étant passée, nous célébrons aujourd'hui le quinzième anniversaire de la mort du général de Gaulle, je tenais à vous dire que, personnellement, bien que considérant, vu l'intensité des menaces, votre budget comme insuffisant, je le voterai toutefois.

Non pas que j'acquiesce à ses insuffisances, mais parce que, pour ma part, tout député de l'opposition que je sois et solidaire d'elle dans la plupart de ses combats, j'estime, pensant à l'étranger qui nous regarde, que sur un problème aussi grave que celui de la défense, notre devoir, quelles que soient nos divergences et le souhait que l'opposition forme d'un effort plus intense encore que n'a peut-être été le sien dans le passé, notre devoir à tous - dis-je - est de dégager aujourd'hui, sur ce thème fondamental, le maximum de consensus.

Permettez-moi en terminant de vous le dire : j'ai regretté que le ministre de la défense que vous êtes ait cru devoir - mais nous sommes tous très fatigués - alors même qu'il en appelait, sur cet idéal de défense, à la plus pressante adhésion nationale, céder à la tentation facile d'un peu d'action partisane, en dénaturant, je le pense, une dépêche commentée trop rapidement.

Quoi qu'il en soit, même si je réprovoque ce commentaire, j'ai décidé, comme je l'ai fait au cours des quatre années précédentes, parce que le budget de la défense est le budget de la défense, parce que les menaces qui pèsent sur la France sont celles qui pèsent sur elles, j'ai décidé cette fois encore, de voter les crédits.

Je le ferai en pensant cette nuit aux jeunes qui, dans les sous-marins, veillent à notre défense, comme je pense aux officiers de tir qui, dans les profondeurs du plateau d'Albion, sont là pour assurer, face à la menace qui existe, une défense dont je vous demande et dont je vous supplie même, monsieur le ministre, de faire en sorte que, durant les mois pendant lesquels vous assumerez cette lourde responsabilité, elle se développe au niveau des périls.

M. le président. Je considère donc, monsieur Hamel, que votre amendement est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix l'article 31.

(L'article 31 est adopté.)

M. le président. J'appelle les crédits du ministère de la défense inscrits à l'état D.

ETAT D

*Autorisations d'engagement accordées par anticipation
sur les crédits à ouvrir en 1987*

TITRE III

Section air

« Chapitre 34-12. - Activités. Entretien et exploitation des bases et services : 15 millions de francs.

Section forces terrestres

« Chapitre 34-22. - Activités. - Entretien et exploitation des forces et services : 6 millions de francs ;

« Chapitre 35-21. - Entretien des immeubles et du domaine militaire : 60 millions de francs ;

Total pour la section forces terrestres : 66 millions de francs.

Section marine

« Chapitre 34-32. - Activités. - Entretien et exploitation des forces et services : 110 millions de francs.

Section gendarmerie

« Chapitre 34-42. - Fonctionnement des corps : 35 millions de francs.

Total pour la défense : 226 millions de francs.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état D.

(Le titre III de l'état D est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la défense.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

RENOIS POUR AVIS

M. le président. La commission des finances, de l'économie générale et du Plan demande à donner son avis :

- sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord intervenu au sein du Conseil des communautés européennes les 23 et 24 avril 1985 entre les représentants des gouvernements des Etats membres, relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables pour 1985, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires étrangères (n° 3044) ;

- sur le projet de loi autorisant l'approbation de la décision du Conseil des communautés européennes du 7 mai 1985 relative au système des ressources propres des Communautés, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires étrangères (n° 3045) ;

- sur le projet de loi, rejeté par le Sénat, relatif à la dotation globale d'équipement, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (n° 3048).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les renvois pour avis sont ordonnés.

3

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Paul Chomat et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à la création d'une commission de contrôle sur certaines décisions des entreprises suivantes : Compagnie générale d'électricité, Thomson, Renault, Rhône-Poulenc, Pechiney, Saint-Gobain, Société nationale Elf Aquitaine, Usinor, Sacilor et les sociétés nationales du secteur bancaire et financier.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 3051, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

4

DEPOT DE PROJETS DE LOI
MODIFIES PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi de programme, modifié par le Sénat, sur l'enseignement technologique et professionnel.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 3049, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, portant amélioration des retraites des rapatriés.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 3050, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 12 novembre 1985, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Redéploiement industriel et commerce extérieur : énergie ;
Annexe n° 31 (industrie). - M. Claude Germon, rapporteur spécial ; avis n° 2992, tome XIII, de M. Albert Chaubard, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 33 (commerce extérieur). - M. Roland Mazoin, rapporteur spécial ; avis n° 2989, tome V, de M. Théo Vial-Massat, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2992, tome XV, de M. Alain Mayoud, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 32 (énergie). - M. Alain Rodet, rapporteur spécial ; avis n° 2992, tome XIV, de M. Georges Sarre, au nom de la commission de la production et des échanges.

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le samedi 9 novembre 1985, à une heure vingt.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances. - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances. - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu 1 en	105	905	
33	Questions 1 an	106	525	
83	Table compte rendu 1 an	50	82	
93	Table questions 1 an	50	90	
DEBATS DU SENAT :				Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
06	Compte rendu 1 en	96	506	
35	Questions 1 an	96	331	
85	Table compte rendu 1 an	50	77	
95	Table questions 1 an	30	49	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : Renseignements : 45-75-82-31 Administration : 45-78-51-39 TELEX : 201175 F DIRJO-PARIS
07	Série ordinaire 1 en	654	1 503	
27	Série budgétaire 1 an	198	293	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un en 1 an	654	1 469	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

